



En partenariat avec le **GEP**SO (Groupe National des Établissements et Services publics sociaux et médico-sociaux); l'**AH-PJM** (Association pour l'Histoire de la Protection Judiciaire des Mineurs); l'**AREHSS** (Association Régionale pour l'étude de l'Histoire de la Sécurité Sociale).

Comité de Pilotage du 13/11/13 du projet régional d'histoire "Handicap"

« *Comment la Lorraine s'est-elle progressivement préoccupée des personnes en situation de handicap ?* »

18h à 20h - Siège de RÉALISE 4 boulevard du Maréchal Lyautey, 54519 - Villers-les-Nancy

Compte-rendu réalisé par Jacques BERGERET

Composition actualisée du Comité de Pilotage du projet régional d'histoire "Handicap"

PUBLIC

- **Docteur Marie-Hélène TERRADE** Direction Personnes Âgées Personnes Handicapées. **CONSEIL GÉNÉRAL de Meurthe-et-Moselle**
- **Étienne THÉVENIN** Maître de conférence HDR en histoire contemporaine / **UNIVERSITÉ DE LORRAINE - CRULH** (Centre Régional Universitaire Lorrain d'Histoire).
- **Denis BUREL** DG EPDTPH. CAPs Rosières-aux-Salines (54) / délégué inter-régional Nord Est du Gepso. **GEP**SO (Groupe National des Établissements et Services publics sociaux et médico-sociaux)
- **Jean-Luc BOISSAY** Directeur de pôle au Centre social d'Argonne (55) / membre du Conseil Scientifique du Gepso. **GEP**SO (Groupe National des Établissements et Services publics sociaux et médico-sociaux)

PRIVÉ

- **Jean-Pierre BLAIE** Président : **AF**AST (54) Association Familiale d'Aide et de Soutien aux Travailleurs handicapés mentaux) / **ES**APH (54) Association d'Entraide et soutien aux personnes handicapées mentales à domicile.
- **Hervé FRÈRE** Cadre de formation. **AL**FOREAS (Association Lorraine de Formation et de Recherche en Action Sociale). **IR**TS de Lorraine (54-57) Institut Régional du Travail Social.
- **Raül MORALES-LA-MURA**. Direction régionale APF Metz (57). **APF (Lorraine)**
- **Jacques PATARD**. Cadre à L'Institut des Sourds de la Malgrange (54). **Association des Sourds de la Malgrange (54)**
- **Abdelali FAHIME**. Directeur pédagogique de l'association **CM**SEA (57) Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence et des Adultes.
- **Marie-Claude BARROCHE** Présidente **ES**POIR 54 (*handicaps psychiques*)
- **Vincent HAREL** *Animateur Handicap54. Personne Qualifiée (54)*
- **François-Richard JOUBERT**. Administrateur. **RÉALISE (54)** Association de Sauvegarde de l'enfant - de l'adolescent - de l'adulte.
- **Sylvio CICOTELLI**, Président **AREHSS** - Association Régionale pour l'Étude de l'Histoire de la Sécurité Sociale.

CNAHES-Lorraine

- **Marie-France BLANPIN**
- **Hans MAZETIER**
- **Jacques BERGERET**

Présents : Dr. Marie-Hélène Terrade, Hervé Frère, Jean-Luc Boissay, François-Richard Joubert, Sylvio Cicotelli, Jacques Bergeret.

Excusés : Étienne Thévenin, Denis Burel, Raül Morales-la-Mura, Marie-Claude Barroche, Hans Mazetier.

Ordre du jour.

1. Accueil de nouveaux membres et attention à leurs propositions.
2. Mise en commun des initiatives engagées par chacun et de leurs suites.
3. Construction d'un canevas de travail.
4. Quelle suite à la proposition faite par l'Université de Lorraine (CRUHL) d'une formation au recueil de témoignages pour des personnels d'institutions engagées dans le projet ?
5. Journée nationale d'étude CNAHES du 21 mai 2014 à LYON, sur l'histoire du handicap : "Nommer, classer pour inclure ? Jalons pour une histoire du handicap".
6. Détermination d'une date de prochaine réunion.
7. Questions diverses.

1 - Accueil de nouveaux membres et attention à leurs propositions.

Jacques Bergeret : regrette que les contacts avec l'OHS et l'AEIM ne se soient pas encore traduits par une représentation d'engagement ; il y a lieu de relancer.

François-Richard Joubert : indique qu'en qualité de Vice-Président de l'OHS, chargé du secteur enfance et handicap, il peut aider à la relance du côté du DG, Mr. Renaud Michel en indiquant tout l'intérêt qu'il y aurait à ce que l'Office puisse prendre part aux travaux, d'autant que - sans parler du travail d'historien accompli par Étienne Thévenin - de nombreuses contributions sont pratiquement prêtes à l'OHS

Jacques Bergeret : c'est essentiellement par l'action de réseau entreprise par chaque membre du Comité de Pilotage que le cercle d'engagement dans le projet progressera. Comme dit à la première séance, il ne s'agit pas de multiplier les réunions du Comité de Pilotage, mais de faire qu'un travail puisse s'opérer entre les séances au niveau de chaque organisme représenté, le travail principal concernant chaque organisation pour elle-même, mais une autre action visant à sensibiliser autour d'elle d'autres associations.

François-Richard Joubert : je peux aussi essayer de contacter une personne qui a une bonne connaissance de l'histoire de l'OHS parce qu'elle y était avant 1983, c'est-à-dire avant le regroupement que l'on sait de structures au sein du Conseil Général, qui a d'ailleurs été un moment important dans l'histoire. Elle connaît bien dès le début, les problèmes de l'enfance en situation de handicap, par le biais de la PMI et du placement familial de Thorey-Lyautey et aussi les stratégies - au départ de prévention au début de la tuberculose. Elle a vécu cela et devrait pouvoir faire, si elle l'accepte, quelque chose de bien là-dessus.

Marie-Hélène Terrade : il s'agit aussi de l'accueil du petit enfant handicapé dans toutes les structures de la petite enfance, avec toute l'évolution de la société pour l'accueil de ces enfants là.

François-Richard Joubert : je peux raconter qu'ici, à l'OHS et à bien d'autres endroits, la mutation d'établissements à vocation sanitaire en établissements médico-sociaux destinés à accueillir des personnes en situation de handicap. Par exemple, le préventorium de Flavigny, c'est ce qui a donné plus tard l'IME, l'IMP, et finalement l'actuel IME. Quand je suis arrivé à Flavigny en 1967, c'était le tout début de l'IME qui relevait alors du préventorium. Le travail d'histoire de la PMI réalisé à la demande du Conseil Général avec l'appui d'Étienne Thévenin, constitue aussi une source. Quand Mr. Dinet était venu voir la maison d'enfants de Lunéville, un historique de cette maison avait été fait.

Jacques Bergeret : évoque la possibilité de contacter aussi Jean-Luc Senault, fils du professeur Raoul Senault qui a longtemps présidé l'OHS ; il est possible que sa bonne connaissance de l'histoire de Flavigny, ses responsabilités administratives au sein de l'OHS, et son accès à de possibles archives familiales puissent constituer une source locale pour nos travaux.

François-Richard Joubert : pour illustrer la mutation d'établissements à vocation sanitaire, si vous restez en Lorraine en changeant de département, si vous prenez "La Combes" dans les Vosges, gérée par ma CRAM qu'on appelle maintenant la CARSAT (cf. l'UGECAM Nord-Est), c'était au départ une maison à caractère sanitaire, et elle était au moins pour moitié l'équivalent actuel d'un ITEP. Il y a comme cela beaucoup d'établissements de notre région qui avaient un caractère sanitaire, essentiellement de lutte contre la tuberculose.

Marie-Hélène Terrade : c'est le cas aux Islettes¹ dans la Meuse.

¹ En 1934, un industriel de les ISLETTES, M. Émile Thomas Guérin, lègue sa fortune au département de la Meuse, en vue de créer le Préventorium Émile-Thomas- Guérin. Simultanément, les Fonderies de PONT-A-MOUSSON implantent près des ISLETTES "Le Retour à la Vie" pour héberger les jeunes filles en difficultés. A CLERMONT-EN-ARGONNE, la Croix-Rouge anglaise crée l'Aérium pour recueillir des enfants de santé précaire. En 1989, outre le regroupement de ces trois établissements à l'orée de la forêt d'Argonne,

Jean-Luc Boissay : le Centre Social d'Argonne.

Marie-Hélène Terrade : vous le connaissez bien !

François-Richard Joubert : on pourrait un jour demander à Yves Lecricque, qui a à peu près le même âge que moi, de venir nous apporter un témoignage intéressant de l'évolution, d'autant qu'en plus c'est un établissement à caractère public, parce que - je dis cela devant le Gepso - qu'il ne faut pas qu'on s'imagine qu'il n'y avait que le secteur associatif qui était engagé. Les Islettes, qui au départ était administrativement un aérium, constitue un bon exemple.

Marie-Hélène Terrade : dans un site fabuleux, dans la nature.

Jean-Luc Boissay : Il y avait Clermont-en-Argonne et Les Islettes. Je peux solliciter Yves Lecricque avec lequel je suis en lien.

François-Richard Joubert : il y a eu une grande interpellation dans la reconversion de ces établissements, parce qu'on comprenait très bien qu'ils soient situés sur des emplacements bien ensoleillés des Vosges ou d'ailleurs, parce que c'était bien dans la stratégie des aériums et des préventoriums, et on s'interrogeait sur l'implantations de ces établissements lorsqu'ils étaient vocation médico-sociale, par exemple pour des enfants déficients intellectuels ; on se demandait si c'était si bien que cela qu'ils soient loin "au grand air" et du même coup en risque de ségrégation. Et il y a eu sur les reconversions de ces établissements, assez nombreux dans la région, et dans les Vosges en particulier - regardez à Abreschviller² par exemple qui est devenu aussi un ITEP³. On se souvient de ce qu'on a appelé "les châteaux de la Sécurité Sociale" ; on se disait : "- c'est bien d'utiliser un patrimoine immobilier, mais est-ce que c'est encore bien qu'il soit aussi loin des lieux de vie et donc d'objectifs de réinsertion sociale ?".

Jean-Luc Boissay : c'est encore le cas de se poser ce genre de questions aujourd'hui aux Islettes, avec un centre maternel qu'on va urbaniser. Et puis se pose aussi la question de l'utilité de ces structures. Suite au démantèlement à Metz d'un camp de demandeurs d'asiles, occupé notamment par 560 ou 600 demandeurs d'asiles qui viennent plutôt de l'ex-Yougoslavie, nous avons accueillis 90 personnes sur le Centre Social d'Argonne (CSA) aujourd'hui. Donc ce sont des lieux qui servent encore dans l'actualité.

Jacques Bergeret : j'ai le souci, essayez de l'avoir aussi, de la datation. Ainsi, lorsqu'on dit "on a commencé à se demander si c'était une bonne chose pour les personnes handicapées d'être situé à la campagne dans un endroit où on pouvait manger des pommes, boire du bon lait pour avoir de bonnes joues au grand air, le tout dans une micro société réputée saine, alors cela c'était à quel moment ? à quelle datation peut-on estimer ce virage ? Il y aurait lieu de décrire ces moments clefs : comment cela s'est dit ? Comment ce point de vue s'est-il cristallisé dans les faits ? Et quels éléments de preuve on a pour affirmer que les choses se sont jouées comme cela ? Il nous faut essayer de cerner les moments clefs, les moments virages ; parce que dans la construction que nous voulons faire, nous devons essayer d'être le plus précis possible sur les éléments constitutifs des étapes, à bien vérifier.

François-Richard Joubert : A bien vérifier ! et en demandant au besoin aux directeurs d'établissement de le faire par rapport à l'histoire de leur maison. Mais pour beaucoup, je situerais le virage dans les années 1955-1960, c'est-à-dire lorsque on était venu, pour des raisons diverses, y compris la mise en œuvre de la prévention avec le BCG, à d'autres modes de vie et alors que les questions d'hygiène ont commencées à être accompagnées de normes d'habitation contemporaine contribuant finalement à la prévention de ce qui avait été la calamité avec la tuberculose.

Lorsqu'on a eu le sentiment qu'on arrivait à bout de ce moment, on s'interrogeait sur les réponses à apporter à des jeunes "en situation de handicap" comme on dit maintenant , prioritairement d'ailleurs avec les déficients intellectuels, puis dans les années 58-59 avec les poliomyélites, avec les grandes épidémies qu'on a eu dans le nord de la Lorraine. La vaccination contre la poliomyélite a été mise au point en 1960 et pratiquement immédiatement appliquée, mais il a fallu prendre tous les enfants porteurs de séquelles de polio ; et cela a mené loin. * cf. schéma illustratif annexe en fin de ce document.

l'établissement à vocation sanitaire s'est tourné vers des missions sociales sous l'appellation de C.S.A. " Centre Social d'Argonne ", Établissement Public Départemental, Carrefour de Services. Celui-ci bénéficie d'une situation géographique exceptionnelle. Ces dernières années, le Centre Social d'Argonne s'est déployé sur l'ensemble du département, ce qui a permis la diversification et le développement de ses structures d'accueil pour tenir compte davantage de l'évolution des besoins (source : <http://www.csargonne.fr/>).

¹ Situé en Moselle, sur les sites d'Abreschviller, Lettenbach, Sarrebourg, l'Institut Vincent de Paul accueille au sein de son dispositif des enfants qui présentent des troubles de la conduite et du comportement.

³ Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique.

Par rapport à ces problématiques là, il y avait une réponse institutionnelle ; c'était le modèle de l'époque dont on a changé depuis. Quand, par changement de vocation ou fin de nécessité de fonctionnement, des locaux devenaient vacants – je pense aux aériums-préventoriums , on les reconvertisait en bonne logique. C'était partout pareil, par exemple, la fondation santé des étudiants de France⁴ à Neufmoutier-en-Brie⁵, où il y avait un aérium pour les tuberculeux, cela a été reconverti en établissement pour handicapés moteurs ; et sur la fin du temps où je travaillais encore avec eux, comme nous ils commençaient à s'orienter vers la nouvelle population des traumatisés crâniens, mais finalement, en restant dans le même capital immobilier et petit à petit en conduisant à mon avis plutôt les équipes d'ailleurs que les associations gestionnaires, à dire : « on est tout de même loin des lieux de vie, par exemple : quand il faut emmener les gamins pour voir une exposition ou autre chose, il faut des mini bus, et s'est posé aussi la question des frais transport. J'étais déjà directeur de Flavigny avant la loi de 1975 ; l'énorme problème était les frais de transport. l'article 8 la loi de 1975 n'a pas apporté la solution. Donc c'est vrai que pour un certain nombre de raisons, il y a eu un sursaut des équipes de terrain d'Éducateurs Spécialisés, de psychologues et autres et plus largement des équipes pluriprofessionnelles, disant : « - c'est bien beau de nous avoir mis là, mais on est loin de tout ! ». D'un autre côté, il y avait le souci de rentabiliser le patrimoine immobilier. Cela explique pour beaucoup l'implantation de nos établissements, même encore maintenant.

Marie-Hélène Terrade : Lay-Saint-Christophe et Gondreville, c'était cela aussi.

François-Richard Joubert : et puis il y avait les grandes propriétés avec réserves foncières. Je me souviens - plutôt hors PV - que j'avais été chargé de mission pour voir les deux châteaux que la famille De Wendel était prête à donner à Ligue pour l'Adaptation Physique au Travail (LADAPT) ; il s'agissait d'expertiser ces deux châteaux pour voir si on pouvait y accueillir des handicapés physiques.

Marie-Hélène Terrade : c'était en Moselle ?

François-Richard Joubert : oui, c'était en Moselle. Mais ce n'était pas possible d'accueillir des handicapés physiques. Par contre, ce qui était intéressant, c'est qu'il y avait une réserve foncière.

Jacques Bergeret : je vous interromps. Pourquoi mettre hors pv ce qui mérite véritablement d'y figurer, parce que ces questions là – et je vous indique qu'un travail a été fait au niveau national du côté de la PJJ et du Cnahes sur les châteaux de la rééducation, lequel a donné lieu à une exposition – mais aucune réflexion générale n'ayant été menée en Lorraine sur cette question des origines des patrimoines immobiliers, il y a là une piste à informer.

François-Richard Joubert : je disais cela juste parce que c'était un peu une mission personnelle. Mais, oui, les châteaux De Wendel, il a été question un moment qu'ils se reconvertisent. Moi j'ai eu trois missions qui sont symptomatiques : les châteaux De Wendel, le petit séminaire de Ménéville-le-Flin, et une base américaine. Quand, pour les raisons qu'on sait, les locaux devenaient vacants, on se demandait tout de suite s'ils pouvaient être utiles pour les handicapés, pour les personnes en situation de handicap pour parler correctement maintenant.

Marie-Hélène Terrade : et cela, c'était dans quelles années ?

François-Richard Joubert : le petit séminaire de Ménéville-le-Flin a été acheté par le Conseil Général à l'époque de Mr. René Haby⁶ ; c'est Mr. Haby - que je connaissais par ailleurs puisqu'il était député chez moi - qui avait fait acheter le petit séminaire ; et il était question d'y créer un ÉREA⁷ pour déficients intellectuels légers. Le dossier s'emmanchait bien puisque monsieur Haby est devenu ensuite ministre de l'éducation, et j'étais avec monsieur Moine qui faisait un remplacement, avant d'être inspecteur de l'éducation spéciale à Nancy. Nous avons fait un rapport pour dire que les locaux n'étaient pas adaptés ; Mr. Haby n'était pas content et il avait chargé le recteur de dire qu'il n'était pas content ; mais (* rire) on s'était bien concerté avec Moine pour rester fermes sur nos prix, avec les formes et pas aussi brutalement que je vous le dis !

⁴ La Fondation Santé des Étudiants de France - Établissement participant au service public hospitalier (PSPH) - développe et gère des établissements de santé dans le cadre d'une vocation très spécifique, la double prise en charge " soins études ". Elle dispense des soins en psychiatrie, en médecine physique et réadaptation ainsi que des soins de suite. Les patients sont âgés de 15 à 25 ans. Une annexe pédagogique, rattachée à un lycée public, est implantée dans chaque clinique. Les patients peuvent ainsi poursuivre leurs études et bénéficier d'enseignements dispensés par des professeurs de l'Éducation Nationale. La scolarité des patients est adaptée à leur état de santé.

⁵ Seine-et-Marne.

⁶ René Haby, né le 9 octobre 1919 à Dombasle-sur-Meurthe (54) et mort le 6 février 2003.

⁷ Les Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (ÉREA) sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Leur mission est de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap. (cf. Éduscol).

Il faut dire que nous tenions compte du fait que la zone horticole de St Clément Chenevière avait commencé à se développer, succédant à celle qui était autour de Lunéville, car les maraîchers de Lunéville sont partis s'installer sur des terrains très favorables en bordure de la Meurthe. Ce qui explique qu'actuellement, quand vous allez vers Baccarat, entre Lunéville et Chenevière vous voyez énormément de serres. A l'époque, nous avons juste esquissé l'idée que quelque chose d'éducatif pouvait s'organiser en liaison avec cette zone pour préparer aux métiers d'horticulture. On avait trouvé qu'il y avait là quelque chose d'exploitable, parce que la zone n'était pas loin. Le petit séminaire existe toujours, sur votre gauche, toujours en allant vers Baccarat par la voie rapide, vous le verrez coincé sans terrain entre la route et la voie ferrée derrière. Donc, il y avait un tas de choses qui faisaient que cela ne pouvait pas aller, mais il y avait cette tentation d'une reconversion des bâtiments pour les handicapés, parce qu'on cherchait de l'espace et – il faut le dire comme c'était le cas – parce qu'on cherchait la solution la plus économique des murs et du couvert existant.

Jacques Bergeret : il y a là une piste intéressante pour notre projet d'histoire. Le social, on s'en souvient lorsqu'on est embêté de ne pas savoir quoi faire de quelque chose, en pensant qu'on va trouver la solution du côté du social. C'est un réflexe bien connu qui ne porte pas que sur l'immobilier : lorsqu'on écrase un sanglier, n'ayant pas le droit d'écouler la marchandise par les voies commerciales, on propose la bête à la maison de retraite ou à la maison d'enfants du coin.

Dans les exemples explicités par de M. Joubert, on voit se constituer une forme de résistance argumentée par une forme de montée en puissance des exigences préalables à des usages sociaux et médico-sociaux de patrimoines fonciers en reconversion qui passent de main en main.

C'est le cas à la Libération pour une propriété de l'Office d'Hygiène Social de Meurthe-et-Moselle, le château de Han-sur-Seille. En effet, le Docteur Meignant depuis 1942 projetait de créer une école spécialisée dans le cadre de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence. Lorsqu'il recrute en 1947 Yvette Weisbecker, il lui présente de Doyen Parisot qui lui fait visiter des maisons disponibles pouvant être mis à sa disposition. Elle choisit la propriété de Han-sur-Seille, bien que le château soit partiellement endommagé par les bombardements, et fait d'un inconvénient une force pédagogique, la reconstruction physique allant de pair avec la reconstruction des personnalités de chaque enfant⁸. Ce n'est pas le sujet aujourd'hui, restons sur les bâtiments, mais il y aura lieu de revenir sur les dix années exceptionnelles du point de vue pédagogique, de l'action menée dans cet établissement sous la direction d'Yvette Weisbecker.

Donc, en bonne économie, on constate des réflexes de réemplois immobiliers qui sont tout à fait logiques, et pourtant on voit surgir des milieux qui s'intéressent au handicap des gens, dont M. Joubert vous faites partie mais vous n'êtes pas le seul à différents niveaux, qui organisent une forme de résistance argumentée, pour qu'éventuellement de manière plus coûteuse, moins commode que le mouvement d'opportunité de locaux vacants, on puisse penser autrement la question de l'installation des équipements pour les personnes handicapées, à une époque où il faut s'en souvenir, on est toujours dans une politique de murs dont on ne changera que plus tard avec le V^e Plan et sous l'impulsion de personnages comme Bernard Lory. Nous tenons là une indication intéressante du domaine privé ; mais la question du mouvement autour du bâti mériterait d'être examinés aussi du côté du domaine public.

François-Richard Joubert : on a le cas déjà cité des Islettes.

Jean-Luc Boissay : avec des variantes particulières parce que c'est plus tardif ; le Centre sanitaire d'Argonne devient le Centre Social d'Argonne, et de manière encore beaucoup plus tardive à la fin des années 1970, il y a le CHRS qui constitue une ouverture non plus sur le champ du handicap mais plutôt sur le social, aussi les *boats people* dans les années 1980, etc. toujours avec une ouverture plutôt sur le social et on est plus dans le champ du handicap. Denis Burel suggère que le GEPSO fasse un travail sur Gorce, Petite Rosselle, Rosières-aux-Salines, tous ces établissements publics qui ont eu un passé sanitaire avant de connaître une évolution avec des parcours un peu différents.

Marie-Hélène Terrade : Gorce est resté un lieu d'accueil pour les personnes handicapées. Était-ce au départ aussi un préventorium ?

⁸ « Ces enfants rebelles qu'on me confie, je les associerai à la création de leur milieu de vie. Ensemble, nous déblayerons les gravats, ce travail en commun définira le changement d'existence que je leur propose. Les jeunes filles ne se verront pas imposé un ordre établi, il sera de leur volonté d'établir des règles dont elles découvriront la nécessité pour l'harmonie de la vie en commun. C'était le 1^{er} mai 1947 » cf. p.115 et 116 de l'ouvrage « Mémoire et engagement. Des mauvais hivers 1940-1944 à l'éclatant printemps 1947-1957 ».

Jean-Luc Boissay : je connais mal l'histoire de Gorce, c'est Denis Burel qui m'en a parlé en me disant que ce serait intéressant qu'on aille de ce côté là. Je connais mal l'histoire de l'établissement très ancien de Rosières-aux-Salines, mais je crois que là aussi, il y avait une sorte d'hybridation entre confessionnel et public. C'était particulier.

François-Richard Joubert : et fréquent en Moselle et Haut-Rhin, Bas-Rhin.

Jean-Luc Boissay : on trouverait peut-être moins facilement cela dans le cadre associatif.

Jacques Bergeret : l'histoire du secteur privé comporte également des imbrications, en particulier dans les phases de passage de la dominante religieuse à la dominante laïque, et tout particulièrement s'agissant du passage de la gouvernance des congrégations religieuses à la gouvernance associative laïque.

A ce point, on est bien sur l'histoire des institutions médico-sociales qui constitue une des porteuses de notre projet régional. En général, les organismes connaissent assez bien leur propre histoire et sont capables de reconstituer les étapes de transformation de leurs équipements ; ils savent parfaitement dire en quelle année se sont produites les ouvertures et fermetures, les transformations, les reconversions, les innovations et constructions nouvelles. Ils savent parfois moins rendre compte du pourquoi des choses et des arguments échangés à ces occasions, ni en suffisance, concernant les retours sur expériences qu'on peut faire sur ces plans là ; je prends l'exemple de ne plus être à la campagne, d'être à d'autres endroits oui, mais finalement avec quels indices de satisfaction ? Comment les retours ont-ils été accueillis par les gens qui n'étaient que peu enclins à ces mutations ?

En récapitulant d'un point de vue méthodique, nous identifions deux points à creuser :

- les moments de mutations et à leur propos : les arguments échangés, les enthousiasmes mais aussi les éventuelles résistances rencontrées ; les moyens pris pour y parvenir ; les nouvelles réalités et à leurs appréciations au regard des volontés qui les ont portées ; et après pour quelles suites ?
- la question de l'hybridation confessionnel/public, mais aussi entre le confessionnel et le laïque, dans des périodes où l'on voit s'opérer des transformations considérables, parmi lesquelles des changements de personnels, des changements de dirigeants et de formes de gouvernance, des changements d'orientations liés à des changements de politique.

Dans le monde hospitalier et soignant, comme dans le monde éducatif, les congrégations religieuses ont tenu un rôle majeur sur une très longue période tant sous l'ancien Régime qu'après la Révolution française et l'avènement de la République. Bien que l'État fasse des choses par lui-même, même après la séparation de l'Église et de l'État et l'instauration de la laïcité, il se repose grandement sur les congrégations, s'appuie sur leurs compétences et leur confie des missions.

Concernant les effets du mouvement de séparation, à titre anecdotique, mon grand-père a écrit à propos des écoles de Vesoul⁹ en Haute-Saône dans la région voisine de Franche-Comté d'où je suis originaire. Il note que jusqu'en 1880, il n'y a pas de problème pour trouver des gens pour chanter ; le point d'aboutissement de la valorisation du chant, c'est l'église paroissiale où se tiennent des cérémonies remarquables ; les normaliens contestent aux élèves des frères des écoles chrétiennes et aux filles l'honneur de chanter à la messe, aux vêpres et aux complies ; à tel point qu'il faut organiser un tour de rôle des chorales. Arrivent les lois Jules Ferry avec première incidence pour les normaliens l'interdiction d'aller à la messe et de chanter à l'église. Cela fait le bonheur des écoles catholiques, les 300 élèves des frères, serrés jusque là, ont plus de place et peuvent chanter plus souvent. Et mon grand père qui était un homme de droite ajoute : " En cette même année 1880, les Frères ayant cessé d'avoir une école officielle on oublia à dessein d'inviter leurs élèves au traditionnel banquet du 14 juillet. La République n'était déjà plus la chose de tous, elle commençait à se laisser accaparer par une coterie et à faire des distinctions ". Tout cela pour redire qu'on a intérêt à bien repérer et décrire les moments charnières mais aussi les points de vue qui s'y rattachent.

François-Richard Joubert : quand je suis arrivé à Flavigny en 1967, j'ai encore connu des religieuses au préventorium. Il y avait une cohabitation professionnelle sans heurts. Les religieuses étaient d'excellentes professionnelles

Marie-Hélène Terrade : corvéables à merci 24h sur 24 !

François-Richard Joubert : oui ! sans qu'elles disent aux enfants il faut absolument que tu ailles à la messe le dimanche, ou je ne sais pas trop quoi.

⁹ "De la piété des élèves-maîtres" 1912 Eugène Bergeret. Chez les frères (Association Amicale des anciens élèves des frères de Vesoul).

Jacques Bergeret : on dispose d'une iconographie sur Flavigny, fournie par Étienne Thevenin qui a fait à l'Abbaye des Prémontrés de Pont-à-Mousson une conférence à l'initiative du CNAHES-Lorraine sur le doyen Parisot lors des journées d'histoire régionale de Lorraine 2013 qui portaient sur les grandes figures ; c'était la première fois que nous faisons cela. Depuis plusieurs années le Conseil régional de Lorraine a mis en place le Comité d'Histoire Régional pour mettre rapport et valoriser tout ce qui se fait sur l'histoire de notre région ; régulièrement, il organise avec les acteurs associatifs les journées d'histoire régionale ; mais je me suis rendu compte pour y participer depuis le début qu'il n'y avait rien concernant les secteurs de la santé, du sanitaire et du social. Je me suis dit que si on ne se prenait pas en main dans ces secteurs là, il n'y aurait jamais rien. Mais pour tenir un stand, il faut des matériaux, sur quoi et comment communiquer ? Faire quelque chose nécessite de le construire préalablement et d'en parler. Le CNAHES a fait valoir que dans les grandes figures régionales, il y avait au titre du sanitaire et du social le doyen Jacques Parisot, fondateur de l'OHS. Notre proposition de conférence a ainsi été retenue, Étienne Thevenin a été d'accord pour être le conférencier, j'ai fait un petit montage audio-visuel support et nous y sommes allés pour une conférence grand public dans un format de 20mn suivi d'un échange avec la salle où se trouvaient 80 personnes. Cela nous a permis de faire passer quelque chose. J'espère bien que nous pourrions progresser dans ce cadre, notamment à partir de notre projet « handicap » et du travail collectif engagé avec vous et toutes les associations qui voudrions bien nous rejoindre, sans parler de ce qu'on veut faire en 2015 avec des journées nationales qui s'appuieraient sur notre travail régional.

Donc, après les questions patrimoniales de propriétés et de bâtiments, "la cohabitation" constituerait une autre clef avec l'intérêt du tuilage constaté dans les cliniques, les hôpitaux, les institutions sanitaires, médico-sociales et sociales, débouchant sur de nouvelles réalités. Parmi les causalités, il y a aussi le fait que la France, fille aînée de l'Église se déchristianise, et que cela se traduit par une baisse des vocations religieuses dont certains se lamentent et d'autres se réjouissent ; il y a aussi une montée du professionnalisme qui provoque des effets de retrait ou d'intérêt ; lorsque le CNAHES a fait à Nancy les journées nationales d'histoire sur la rééducation des filles XIX^e-XX^e siècles, j'avais une hypothèse en forme de question qui a donné lieu à débat et controverse : le retrait des congrégations impliquées dans la rééducation des « filles perdues » était-il lié au concile Vatican II ? En particulier, il était question des Bon Pasteur d'Angers, et nous avions des gens remarquables pour en parler ; il est ressorti qu'il y avait plutôt eu de la part de l'Ordre une décision de changement de stratégie et un redéploiement dans d'autres secteurs d'activité. Cela était d'autant plus surprenant que des sœurs s'étaient inscrites et suivaient les formations sociales, comme c'était le cas, rarement à l'Institut Paul Meignant, mais fréquemment à l'école d'éducatrices, puis l'IFRAS, gérés par l'ALORES ; cela était longtemps facilité par le fait que le directeur était l'abbé André Pérard (aujourd'hui décédé) et que la directrice adjointe était une sœur, Mlle. Colette Digue (en retraite à Lyon). L'influence de l'école d'éducatrices, grâce au réseau de Mlle Digue était grande en France, et des sœurs venaient parfois de loin pour se former avec un intérêt et une reconnaissance des questions de formation pour les personnels religieux. Ce mouvement s'est tari donc semble-t-il pour partie par changement de stratégie de certaines grandes congrégations internationales pour lesquelles la France ne constitue qu'une région parmi d'autres.

Je propose de retenir qu'il serait intéressant de prévoir un travail d'approfondissement étayé pour chacun des deux thèmes évoqués :

1. le sujet du « passage » de témoins opérés par le retrait progressif des religieux, l'arrivée des laïques, la mise en place de nouvelles gouvernances.
2. ce qui s'est joué autour de la clef « public/privé ».

François-Richard Joubert : je pense qu'il y a deux choses qui sont intervenues aussi, il y a eu d'une part la professionnalisation, en particulier nos premières annexes du 9 mars 1966 qui ont apporté une définition de ce qui devait caractériser un établissement. Alors on avait aussi bien je ne sais plus combien de nombre de litres d'eau par jour et par personne, le nombre de m³ dans les chambres, etc. parce que c'est cela ce texte là qui est savoureux pour nous aujourd'hui, mais il y avait aussi l'invite à la professionnalisation des intervenants. A partir de là, on voit alors se développer des structures qui amènent à la professionnalisation. Il y avait en même temps – je situe cela en 1960 - l'émergence d'un projet pour les jeunes qu'on accueillait, qui était par exemple pour l'enseignement au-delà du simple « savoir lire et écrire » que j'ai encore à peu près connu avec des propos du genre : « après tout, si on leur apprend à lire et à écrire, c'est déjà bien ! ». Et c'est progressivement que ceux qui se sont chargé de cela disaient : « - oui, mais enfin, on dirait aujourd'hui « des connaissances instrumentales » oui, mais pour quoi en faire ? Du même coup, on débouchait sur la formation professionnelle, donc à la formation. Mais au départ, le projet n'était pas trop ambitieux et un peu condescendant, du type : savoir lire et écrire, savoir faire sa toilette etc. ; c'était les objectifs. Je me souviens bien avoir vu la fin de cela.

Je pense qu'il y a eu à la fois l'effet de la professionnalisation : « attendez, votre métier, ce n'est pas de faire du gardiennage, de mettre en dehors du regard les personnes porteuses des handicaps les plus spectaculaires, les trisomiques, etc. dont on était bien embarrassé. Les premiers professionnels formés dans les instituts ont dit « - attendez, on ne vient pas pour exercer une espèce de fonction statique de gardiennage et de sécurité ; d'où l'appel à réaliser des projets. Cela rejoint la mise en cause des implantations au fin fond de la campagne, les professionnels disant : « - mais comment faire quand on est aussi loin ? ».

Et puis il y a eu une autre interpellation, il faudra qu'on en parle aussi, c'est celle des familles. Parce que si je résumais, je dirais que j'ai vu passer des familles – au sens large du concept - de personnes consternées en personnes concernées : c'est-à-dire réagir et se prendre en main ; c'est ce que j'appelle passer du consterné au concerné. Par exemple, quand on regarde la naissance de l'AEIM en Meurthe-et-Moselle – j'ai bien vu Mr. Émile Cibulka, le fondateur, que j'ai bien connu, - c'est vrai que ce sont les familles qui ont réagi en se disant, y compris : "- si cela n'est pas fait, on va le faire ! ".

Marie-Hélène Terrade : et au départ, ces familles n'étaient pas nombreuses !

François-Richard Joubert : elles n'étaient pas nombreuses, mais elles ont dit, puisque ce qui devrait être fait n'est pas fait, on va le faire. Ces associations de familles sont devenues des associations gestionnaires : elles ont retroussé leurs manches en disant, les établissements qui n'existent pas, on les fait ! mais avec une orientation qui est intéressante consistant à rechercher une solution pour leurs enfants sans se séparer de leurs enfants ; et si vous regardez l'histoire des associations d'établissements par des associations de familles gestionnaires, vous constaterez que les établissements sont implantés de manière à ce que les gamins puissent être demi-pensionnaires ; c'est-à-dire que la famille voulait garder son rôle. Cette volonté a eu une conséquence sur l'implantation des structures. Si je reviens à l'AEIM, et sûrement quelqu'un viendra parler de cette association mieux que moi, l'AEIM n'a que très tardivement créé des foyers, et d'ailleurs surtout pour des jeunes adultes.

Hervé Frère : dans les années 1980.

François-Richard Joubert : oui. L'autre caractéristique a été de revendiquer la scolarisation de ces enfants. Si vous prenez le premier établissement de l'AEIM, le Clairmatin de Vandoeuvre, il y avait tout de suite une interpellation vers l'Éducation Nationale pour la scolarisation. Donc il y avait un projet intéressant des familles. Et quand on regarde, les familles ont continué à dire : " il faut créer de nouvelles structures pour compléter le dispositif auquel on a pensé pour qu'ils deviennent adultes, en particulier des CAT aujourd'hui ESAT, des foyers à côté, etc ".

Jacques Bergeret : et après le Conseil Général n'en peut mais ! (* *rires partagés*) Est-ce cela que vous vouliez dire ?

Marie-Hélène Terrade : aujourd'hui aussi on peut aussi se poser la question de l'évolution qualitative de ces établissements au regard des besoins des personnes et au regard des outils qui existent depuis 10 ans qui n'existaient pas dans les années 50, 60, 80.

François-Richard Joubert : oui bien sûr ! On avait un système assez schématique, très catégoriel.

Jacques Bergeret (à MH Terrade) : pourquoi dites-vous depuis 10 ans ?

Marie-Hélène Terrade : 2005 ! en raison de la loi de 2005 et de la prestation de compensation du handicap, par exemple.

François-Richard Joubert : c'est à partir du moment - j'étais au Conseil National Consultatif quand on écrivait la loi de 2005, qu'il y a eu les débats à ce sujet ; et j'étais aussi là-bas lorsqu'on a écrit les 112 décrets d'application – c'est vrai qu'il y a eu un moment où on a su distinguer handicap et situation de handicap. Et je pense qu'on a bien distingué la prestation de compensation et on a du coup pas vu comme unique solution par exemple l'institution ou quelque chose de ce genre.

Marie-Hélène Terrade : alors qu'en 75, c'était les institutions !

François-Richard Joubert : mais, on est rattrapé dans notre raisonnement. * *Il s'adresse à MH Terrade* : regardez madame, quand vous avez demandé au CREA I une enquête il y a 7 ans 8 ans ?

Marie-Hélène Terrade : oh, plus que cela ! Sur les bénéficiaires de l'allocation compensatrice tierce personne ?

François-Richard Joubert : oui. J'ai du mal à me vieillir ! Je sais que c'est moi qui vous l'ais présenté (* *rires partagés*).

Marie-Hélène Terrade : oui, oui, oui !

François-Richard Joubert : ce qui m'avait impressionné – et puis on va revenir au sujet -, ce qui m'avait impressionné, c'est que $\frac{3}{4}$ des jeunes adultes qui étaient en ESAT étaient hébergés dans leurs familles. Et j'avais écrit ce rapport en mettant une petite remarque dans le rapport, ce qui m'impressionnait c'est qu'on sentait que leurs parents disparaîtraient avant eux du fait des règles naturelles et du fait que ces règles naturelles s'appliquent aussi maintenant aux enfants handicapés.

Marie-Hélène Terrade : c'est à ce moment là qu'on a écrit la « Charte après parents » ; cela fait plus de 10 ans.

François-Richard Joubert : l'AEIM y était beaucoup attaché. Et cette disparition des parents, c'est le prochain gros problème.

Jacques Bergeret : je trouve cela tout à fait intéressant, mais comment établir un chrono de ce type de pièces qui racontent comment à un moment donné les rapports de convictions, les rapports de force, les rapports qui conduisent à dire à un moment donné « - on va faire ça ensemble ! », parce que je pense qu'il y a toujours eu de la co-fabrication sur ces choses là. Cela me semble une thématique à valoriser : qu'est-ce qui a été de l'ordre des oppositions, et surtout des co-fabrications qui témoignent d'accords au sein d'un même organisme et entre les organismes. Parfois, il peut y avoir une saine compétition mais aussi parfois de la conflictualité tenant au fait qu'une association, qu'un organisme, veut aller plus vite et faire plus fort qu'un autre. Il peut de temps en temps y avoir eu du « pousse-toi de là », surtout quand il y a peu de moyens, et c'est alors plus « duraille ». Je fais l'hypothèse, car je ne sais pas très bien et il serait utile d'arriver à l'établir, que la co-fabrication s'est opérée de longue date autour de ces questions là, constituant dans le paysage un élément assez fort ; notamment entre puissance publique et puissances privées. Les évolutions seraient émaillées de marches comme autant de moments forts conduisant à l'aboutissement d'une poussée, qui peut se matérialiser par exemple par un texte comme la Charte d'après-parents dont parle Marie-Hélène Terrade, qui constitue de facto le lancement d'une nouvelle marche en quelque sorte, d'une nouvelle étape. Du point de vue méthodologique, il y aurait lieu de rendre compte en remontant le temps, de ces poussées/étapes et si possible de les schématiser. Est-ce qu'il y a eu des étapes longues ? Est-ce qu'on a eu des raccourcissements d'étape, par exemple par une forte mobilisation à séquences brèves de la marche en avant ? Ce serait intéressant d'essayer d'établir une modélisation des séquences repérables dans la temporalité. Soyez attentifs dans vos démarches à ne pas seulement imaginer mais de pouvoir dire que ceci correspond à une fin de poussée et au début d'une nouvelle étape.

François-Richard Joubert : il y a eu une étape essentielle avec la loi de 1975¹⁰ et en particulier l'article 4 de la loi de 75 qui soumet tous les enfants handicapés à l'obligation éducative. Au fond, c'est la fin du concept d'inéducabilité. Et je trouve que le législateur a été très bien avisé de dire « soumis à l'obligation éducative ». Dans un premier temps, des familles ont très mal réagi à cette formulation, en disant « - on a déjà assez d'ennuis, et voilà qu'on nous impose quelque chose ! On doit être soumis ! ». Il a fallu leur expliquer - et j'étais déjà embarqué dans cette action là - que c'était un parallèle avec l'obligation scolaire ; et que de la même manière que la soumission à l'obligation scolaire avait entraîné l'école gratuite, obligatoire et laïque - et on savait ce que cela avait apporté à la République - de la même manière, la soumission a amené le concept pris en charge par la Sécurité Sociale. Certes cela se faisait par l'intermédiaire de l'organisme de régulation qu'était la CDES¹¹, mais enfin on avait fini par faire comprendre l'intérêt de la mesure.

Lorsque j'ai débuté comme directeur, c'était l'aide sociale qui décidait si oui ou non on prolongeait la prise en charge des enfants dans mon établissement, et cela se faisait au compte goutte et dans l'inquiétude des parents année après année, qui amenait les familles à me demander : « - Est-ce que l'année prochaine, le gamin sera encore chez vous ? Qui paiera ? ».

Et puis, il y avait « la récupération » ; c'était la vieille récupération sur succession que la loi de 1975 a abrogé, et qu'on a l'air de vouloir remettre en vigueur pour les personnes âgées en ce moment ; mais il y avait le projet de récupération sur meilleure fortune, en référence aux textes de l'aide sociale. Je crois que ce texte là a permis – en particulier aux associations – de dire « - d'accord, nos enfants sont soumis à l'obligation éducative, alors comment vous nous permettez de répondre à cette obligation ? ».

¹⁰ Loi n°75-534 du 30 juin 1975 "Loi d'orientation en faveur des handicapés".

¹¹ Commission départementale de l'éducation spéciale (cf. loi d'orientation 1975) ; Remplacées depuis le 1/01/06 par la CDAPH cf. Le titre V de la loi du 11 février 2005 qui impose la création, dans chaque département, d'une maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

On a eu à cette époque là encore une relance de création de dispositifs, fortement institutionnels, bien que l'article 5 de la loi portait déjà sur l'intégration ; d'ailleurs, le 2^{ème} alinéa de l'article 4 de la loi de 1975¹², de mémoire, disait que l'intégration devait associer le médical, le psychologique, le social et le pédagogique, et s'exercer de manière préférentielle en milieu normal. On essayait déjà d'induire le projet qui est devenu maintenant l'inclusion, puisqu'on ne parle plus d'intégration. Je pense que cela a été une étape très forte parce qu'elle donnait argument pour que les enfants soient admis quelque part et que quelque chose se mette en oeuvre pour eux ; à partir de là, les associations de familles étaient en droit de dire : « - vous me dites que mon gamin est soumis à... et bien où c'est ? » ; de la même manière qu'on aurait dû dire, après les lois de 1882-1883 etc. sur l'obligation scolaire¹³ « - vous dites qu'il y a l'obligation scolaire, mais il n'y a pas d'école dans le village ! ». Cela a été quelque chose d'important !

Jean-Luc Boissay : à propos de la famille, on ne peut pas faire le parallèle avec l'évolution familiale et notamment la féminisation des emplois. En fait, lorsqu'on évoque le confessionnel, les jeunes femmes qui arrivaient pour être religieuses étaient souvent issues de familles nombreuses, et souvent l'organisation sociale faisait que peu de femmes travaillaient ; elles avaient vocation à devenir épouses, ou si elles n'étaient pas épouses dans les familles nombreuses, elles devenaient religieuses. En fin de compte, cette évolution on peut la dater après les années 50 avec un boom de féminisation des emplois et des emplois tertiaires. Il y a tout un mécanisme, si on fait le parallèle avec le confessionnel qui peut être intéressant d'autant plus qu'il est déterminant. Les familles clairvoyantes dont vous parliez tout à l'heure sont déterminantes dans l'évolution du fait des positions qu'elles ont eues. Donc, la famille et les associations familiales dans ce qu'elles ont pu jouer un moment, soit de manière rétrograde, soit de manière évolutive, aussi en relation avec l'évolution des mœurs, constituent ensemble une entrée importante à prendre en compte. Il y a aussi le passage d'un pays catholique à un pays laïque ou plus « laïque ».

Marie-Hélène Terrade : par rapport à cela, la Lorraine est ouverte sur la Belgique, et en Belgique, il me semblait qu'au début du XIX^e siècle, fin 1800 et début 1900, il y avait des accueils ; ils ont stagné après, puis il y en a eu d'autres mais pour d'autres raisons. Il me semblait que c'était bien la question confessionnelle : pourquoi les personnes âgées ou les personnes handicapées allaient en Belgique pour être accueillies ? Il n'y a pas une histoire comme ça avec la Belgique et l'approche confessionnelle ?

Jacques Bergeret : je n'ai pas connaissance pour ma part.

Marie-Hélène Terrade : alors je raconte des bêtises !

Jacques Bergeret : non, je ne dis pas cela ! On a tous des intuitions ou des choses qui nous reviennent mais qu'on a pas bien fondé ; il ne faut pas le rejeter, mais simplement, cela mérite vérification et expertise. * *s'adressant à Hervé Frère*. L'Institut de formation de travailleurs sociaux a pas mal travaillé avec nos voisins frontaliers, en particulier avec le Luxembourg mais aussi avec la Belgique et l'Allemagne ; je ne sais si vous continuez à le faire et si vous disposez d'une indication au sujet de ce que dit Marie-Hélène Terrade ?

Hervé Frère : nous continuons de travailler avec les pays limitrophes, mais nous n'avons pas plus d'indication que cela sur la question, mais on peut essayer de se renseigner en sollicitant le centre de formation de Virton.

Jacques Bergeret : nous ne l'avons pas fait jusqu'à maintenant, mais on ouvre une page ou une strate intéressante : la Lorraine qui encore une fois aux yeux de l'histoire est une fiction du fait de sa composition administrative récente, qui a la vertu pour nous de cerner un périmètre composé de quatre départements marqués par des évolutions plutôt séparées, constitue pour nous un principe de reliance en même temps qu'une commodité de langage ; elle est caractérisée par sa situation au carrefour des trois frontières de quatre pays qui par hypothèse, à partir des communications existantes, se sont mutuellement influencés. On a la chance de faire partie d'une région qui respire !

¹² Loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées (JO 1^o juillet 1975). Art.4 : "Les enfants et adolescents handicapés sont soumis à l'obligation éducative. Ils satisfont à cette obligation en recevant soit une éducation ordinaire, soit, à défaut, une éducation spéciale, déterminée en fonction des besoins particuliers de chacun d'eux par la commission instituée à l'article 6 ci-après. L'éducation spéciale associe des actions pédagogiques, psychologiques, sociales, médicales et paramédicales ; elle est assurée, soit dans des établissements ordinaires, soit dans des établissements ou par des services spécialisés. Elle peut être entreprise avant et poursuivie après l'âge de la scolarité obligatoire".

¹³ L'instruction obligatoire laïque et gratuite est instituée par la loi du 28 mars 1882 (dite « loi Jules Ferry »). L'instruction primaire devient alors obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus. Elle peut être donnée soit dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles publiques ou privées, soit dans les familles, par le père de famille lui-même ou par toute autre personne qu'il aura choisie (cf. wikipedia).

Il serait intéressant dans notre projet d'essayer de rendre compte non seulement des influences franco-françaises liées principalement aux politiques publiques nationales, mais aussi des influences réciproques qui ont pu exister sur le plan international, et singulièrement avec nos voisins, en matière de handicap et quant à la place faite progressivement aux personnes en situation de handicap. Nous pouvons par moments nous inspirer de nos voisins, mais à d'autres moments, c'est la Lorraine qui pulse et inspire hors région tant en France que chez nos voisins. Autrement dit, on a été et on est dans des systèmes d'échanges dont il serait intéressant de rendre compte : par quoi les uns et les autres sont-ils plutôt intéressés lorsqu'ils se rencontrent ? Ce point paraît constituer une entrée intéressante pour notre projet collectif, car à ma connaissance il n'existe pas d'éléments établis sur ces rapports avec nos voisins concernant le handicap. Peut-être Hervé Frère a-t-il plus la possibilité de le faire avec l'IRTS de Lorraine ? En tout cas je l'encourage dans cette voie.

Jean-Luc Boissay : le point de vue confessionnel au Luxembourg est très important.

Marie-Hélène Terrade : encore maintenant ?

Jean-Luc Boissay : oui, je suis en lien avec la directrice d'un très gros établissement au Luxembourg qui est confessionnel.

Hervé Frère : en Belgique aussi, par exemple, l'établissement de Saint-Mard¹⁴.

François-Richard Joubert : par contre, l'établissement de Saint-Mard, du temps où j'étais à la CDES, était beaucoup choisi par les familles, au point qu'on a décidé à quelques-uns d'aller le visiter. Il n'y avait pas que la proximité géographique qui attirait, ce qu'on aurait pu concevoir pour les familles frontalières qui pouvaient se dire « ça fera moins loin ». A l'époque, quand on est allé voir, on a par exemple remarqué que la formation pour la préparation professionnelle qui était donnée à St. Marre était supérieure à celle que nous donnions, parce que volontairement concrète, ancrée dans la réalité, etc. Par exemple je me souviens d'un atelier de carrosserie-peinture ; c'était du vrai et la formation aux autres métiers c'était pareil ; et quand les familles allaient voir cela, et qu'en comparaison elles voyaient nos ateliers d'IMPro pas très vaillants quand même, souvent elles préféraient St. Marre. Et j'avoue qu'après on a compris ; on a parlé entre collègues et on a dit « écoutez, il faudrait peut-être améliorer les choses ».

** Arrivée de Sylvio Ciccotelli, empêché de venir plus tôt car arrivant d'une réunion parisienne.*

Jacques Bergeret : accueille Sylvio Ciccotelli et lui donne la parole pour se présenter avant de lui faire un résumé rapide du point de la réunion en cours.

Sylvio Ciccotelli : je vous prie de m'excuser mais je pense que mon secrétariat vous a averti de mon arrivée tardive (** oui dit JB*). Je succède à la présidence de l'AREHSS à la suite de Pierre Amadiou. J'ai été sollicité et je profite de cette soirée pour me présenter à vous et voir comment on pourrait travailler ensemble.

Jacques Bergeret : je vous remercie beaucoup de nous rejoindre. L'AREHSS - Association Régionale pour l'Étude de l'Histoire de la Sécurité Sociale - fait partie d'un réseau national d'histoire de la Sécurité Sociale ; elle fait aussi partie des partenaires réguliers du CNAHES-Lorraine, comme l'association d'histoire de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Il m'a semblé que ce serait très intéressant d'avoir un point de travail commun à propos du handicap. Nous sommes encore dans une phase de travail qui laisse venir au fil de l'eau les idées qui nous permettent petit à petit de structurer une démarche commune. On n'est donc pas encore au point, mais la séquence actuelle contribue à y parvenir. Il s'agit de repérer les moments clefs, les étapes qui mériteraient d'être poussées plus loin.

Tout à l'heure, on évoquait la question permanente des financements. Si on regarde ce qui se passait avant la deuxième guerre mondiale, les choses ont profondément été modifiées par la création de la Sécurité Sociale qui avait été concoctée par les résistants et par le Conseil National de la Résistance avant d'être mise en œuvre par Pierre Larocque à la Libération sous les ordres du Général de Gaulle.

Sylvio Ciccotelli : j'étais hier avec la bru de Pierre Larocque, Marie-France, que je connais plutôt bien. Elle est toujours salariée de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.

Mais j'ai oublié de me présenter. Je suis salarié d'une structure d'aide à la personne située à Neuves-Maisons et dont je suis le directeur et le gérant.

¹⁴ I.H.A.C.F, Chemin Morel 71, 6762 Saint-Mard. L'internat home d'accueil se situe au sud de la province du Luxembourg, proche des frontières françaises et luxembourgeoises. Enseignement spécialisé : difficultés d'apprentissage / difficultés mentales / difficultés de comportement / difficultés physiques / handicaps multiples. cf. site : <http://www.specialisesaintmard.be/>

Par ailleurs, j'ai un engagement syndical et j'ai été longtemps administrateur de la Sécurité Sociale et de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse ; je suis administrateur de l'ARCCO. Je ne suis pour autant pas un expert.

Jacques Bergeret : aucun d'entre nous ne l'est au sens fort du terme, mais chacun détient des éléments qui mis au pot permettent d'avancer dans un projet commun, c'est cela l'intérêt et la mobilisation des diverses structures.

Je reviens à mon propos concernant la création à la Libération de la Sécurité Sociale sur de grands principes de solidarité qui aujourd'hui sont souvent vacillants parce que contestés au niveau privé pour faire du profit, qui a été déterminante pour produire un véritable effet de souffle sur lequel on pouvait s'appuyer pour trouver des solutions pratiques et les financer. On est là dans une période extrêmement courte au regard de la grande histoire : 1945-2013 ; ce n'est rien du tout et en même temps, que de choses ont pu être accomplies compte tenu de cette mobilisation idéologique établie sur des valeurs humaines de solidarité et d'une forte détermination politique sans laquelle la mise en œuvre conséquente et efficiente des outils de « la sécu » n'aurait pu se faire. Que l'on soit dans le secteur public ou dans le secteur privé, le recours à ces outils diversifiés a permis de régler économiquement une foultitude de situations individuelles et collectives, s'agissant des fratries par exemple. Donc, concernant les questions relatives au handicap, que le CNAHES a prévu d'aborder en 2014 avec les journées nationales de Lyon et que nous voulons traiter pour ce qui concerne la Lorraine, la question des financements est sans arrêt présente à la clef de toute initiative. A cet égard, les associations, longtemps qualifiée « de parents d'enfants inadaptés » sont exemplaires car lorsqu'elles pensent qu'il faut inventer et construire des modes de réponses en faveur des situations de leurs enfants que l'État de fait pas, elles sont prêtes éventuellement à collecter, mais la durabilité ne peut pas être établie sur cette base là, et donc la sécurité sociale, pour assurer le financement pérenne des actions, c'était quelque chose de grandiose !

* *s'adressant à Sylvio Cicotelli* : un travail que vous pourriez faire au niveau de votre association, consisterait à réunir et exposer le plus pédagogiquement possible les éléments afférents aux modes successifs de financement des actions relatives au handicap – avant et après la sécurité sociale - ; le tout étayé par des textes – ce que vous savez faire parfaitement – et en vous appuyant éventuellement pour partie sur des éléments du colloque que vous avez organisé concernant la création de la sécurité sociale, qui montre bien que vous avez d'excellentes « billes » dont certaines pourraient être reprofilées dans l'esprit de ce que nous voulons faire. Incidemment, il s'agirait de contribuer à combler le fossé qui existe chez beaucoup de gens, par exemple au niveau des travailleurs sociaux en formation et de nombre de leurs formateurs, entre d'une part, les questions sociales qui touchent à leurs domaines et aux activités professionnelles qu'ils mènent et d'autre part, les questions compliquées de financement et de la sécurité sociale elle-même qui ont tendance à être reléguées comme ennuyeuses ; au mieux on ne veut pas trop en entendre parler et au pire, c'est pour les autres, car ils ne font pas le lien entre les activités médico-sociales et les impératifs de leurs financements.

Sylvio Cicotelli : c'était le sujet d'hier ! On m'a mis en opposition en me demandant : est-ce qu'il est nécessaire de connaître la mécanique de l'automobile, l'embrayage, le moteur, la boîte de vitesse etc. pour conduire une voiture ? Et on me disait : de la même manière, il n'est pas nécessaire de connaître autant que cela quand on est travailleur social (Éducateur Spécialisé, etc.) ou de santé (Infirmière, etc.), et plus largement travailleur dans une institution à vocation sociale financée par la collectivité ou l'argent public. On est en train de travailler – c'est hier et avant-hier – comment les salariés de la Sécurité Sociale peuvent déjà eux-mêmes se réapproprier la culture de leur entreprise, au sens de l'histoire et du sens de leur entreprise. On est « pile » là-dedans.

On a un peu de matière, parce qu'on est pas trop largués dans ce domaine là. J'étais avec Philippe Favaux, le président de l'IUT Charlemagne, je suis allé le voir en lui disant qu'on était prêts à travailler sur de la communication, des modules de formation ; c'est tout pour l'instant, mais on va y aller parce qu'il faut faire quelque chose dans ce domaine et qu'on ne peut pas séparer les choses comme cela : il faut des racines ! Après, c'est un problème de moyens et de temps. Mais on va y aller, c'est le sujet de la redynamisation de l'ARHESS.

Jacques Bergeret : nous sommes tous confrontés à la question du temps. De ce point de vue, notre projet collectif est un peu fou, mais il faut un peu de folie pour faire progresser les choses. Donc c'est un projet fou, mais en même temps, « relax ! » : on fait en fonction de nos moyens, par étapes ; on entraîne petit à petit ; chacun peut être contributif ; on ne fera pas nécessairement des choses grandioses, mais on va faire quelque chose ! Ce que vous dites est juste ; je le partage.

J'ai beaucoup travaillé à la formation des cadres du secteur sanitaire et social, notamment avec l'École Nationale de la Santé Publique (ENSP) devenue depuis École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP), et je partage l'idée de l'importance de la question de la culture et des fondements des actions professionnelles. Qu'il s'agisse des cadres associatifs, des managers directeurs généraux et directeurs, des cadres intermédiaires que je sacralise comme étant les plus importants dans les dispositifs institutionnels au motif que c'est eux qui sont le plus en contact avec les gens : tous ces cadres sont convoqués à enseigner non seulement ce qui fait utilité sociale mais aussi ce qui fait sens dans la durée de chaque organisme. Ils feraient insuffisamment leur travail s'ils ne rappelaient pas sans arrêt des éléments qui sont constitutifs du sens même de l'entreprise éducative, sociale ou médico-sociale – pourquoi elle existe ? et pourquoi ici même ? - et du travail ; en conduisant une réflexion critique : oui on a obliqué, oui on ne fait plus la même chose, voilà ce qui a changé et les arguments qui nous ont conduit à le faire : en raison de tels changements au sein de notre propre institution, au sein dans la société ; voilà les points de rupture, voilà les points vers lesquels nous allons.

Il y a donc dans la clarification de l'histoire un enjeu managérial. Je fais l'hypothèse que le travail collectif que nous sommes en train de mener est susceptible de constituer à un moment donné un ensemble de références où l'on pourra puiser pour faire un travail utile dans le cadre du management. Je propose même que la démarche de construction collective qui est la nôtre constitue pour les dirigeants un choix managérial impliquant sans attendre les forces vives des institutions.

La dimension régionaliste ne doit pas être un facteur édulcorant, mais incitatif à l'illustration et à la valorisation des réalisations des territoires de nos quatre départements, sans doute en rapport avec ce qui évolue sur des périmètres bien plus larges qu'il nous faut connaître car favorisant la comparaison et notre propre évaluation.

En terme de réalisation, il nous faut viser des formes de communication adaptées au grand public. Je parlais des journées d'histoire organisées par le Comité d'Histoire Régionale institué par le Conseil Régional de Lorraine, au cours desquelles il n'y a quasiment rien sur le sanitaire et le social, parce que les gens de ces domaines pensent qu'ils n'ont rien à voir avec de telles manifestations, qu'ils n'y ont pas leur place, ou encore qu'ils n'ont pas le temps de s'en préoccuper. Mais l'histoire, c'est quoi ? c'est la vie des gens, c'est même d'abord la vie des gens et des peuples. Alors autour de la vie des gens, bien sûr il y a l'habitat, l'art, la manière de s'organiser et d'être gouverné, les oppositions, les conflits et les guerres, tout ce qui est constitutif de la culture qui fait le lien entre les gens et les générations. Aujourd'hui on se mobilise bien autour de l'anniversaire de la première guerre mondiale, on le fera sans doute aussi pour la seconde ; les archéologues commencent à s'intéresser à cela alors que jusqu'à maintenant cela n'entraînait pas dans leurs préoccupations. Et tout ce qui touche au secteur éducatif, social et médico-social n'aurait pas d'importance, ou resterait durablement des secteurs émergents du point de vue des historiens dont la plupart resteraient en position d'attente ? Il nous faut bouger les lignes. Donc en conclusion, parce que je me rends compte que je suis trop bavard alors qu'il ne nous reste que trois quart d'heure, il y a un enjeu qui touche les organisations au sens large de l'entreprise – qu'elle soit publique ou privée – toutes ayant besoin d'avoir du sens, parce que lorsque les gens sont dans des pertes de sens, c'est désastreux. Nous allons fournir des éléments qui devraient permettre de nourrir d'utiles discussions sur ce qui fait sens.

Ce serait bien si l'AHRESS pouvait faire une contribution autour des questions de financement, y compris de ce qui a été longtemps constitutif de ce qu'on a appelé « les financements croisés » qui faisaient que les responsables politiques locaux ne s'intéressaient pas trop au social puisque c'était l'État qui payait et qu'ils étaient tournés exclusivement vers ce qui leur était immédiatement utile, jusqu'au moment de la décentralisation où l'on rompt avec les financements croisés ; les responsables politiques locaux découvrent alors l'importance de l'argent public destiné au sens large au social, à la santé, ce qui conduit nombre d'entre eux à essayer de récupérer des marges de manœuvre politiques en récupérant sur ces budgets jugés excessifs. En Moselle par exemple, on assiste à une phase de déconventionnement ; et des directeurs opportunistes jouent la carte de la complaisance avec les nouveaux princes de proximité : ils déqualifient leurs personnels pour abaisser les coûts ; on met des Aides Médico-Pédagogiques là où il y avait des Moniteurs-Éducateurs, et des Moniteurs-Éducateurs là où il y avait des Éducateurs-Spécialisés. Mais le coup d'après, en rapport avec ce que nous avons largement évoqué à propos des transformations opérées au niveau des changements des structures après les politiques de murs et du travail lui-même (cf. abandon des châteaux à la campagne, relocalisations de la campagne à la ville d'institutions, abandon des grosses institutions et multiplication des petites structures, etc.),

Marie-Hélène Terrade : et puis de nouveau la campagne, parce que ça répond aussi à des besoins de ruraux !

Sylvio Cicotelli : les MARPA¹⁵ qui reviennent et qui commencent à s'instituer un peu partout.

** tout le monde renchérit accréditant les « coups d'accordéon » de l'histoire.*

Jacques Bergeret : on est donc dans le changement et les coups d'accordéon du changement. Et à ce moment, les directeurs dont j'ai parlé se rendent compte que c'est bien beau d'avoir déqualifié pour abaisser les coûts, mais que lorsqu'il faut opérer du changement, c'est intéressant de le faire avec des personnels bien formés qui tiennent la route professionnellement et qui sont dotés de capacités et d'éléments transmutables. Les associations parfois grosses disposent, d'un point de vue managérial, d'un panel de possibilités d'emplois variés, permettant à des personnels qui en ont "marre" à un endroit de l'institution de retrouver intérêt à partir d'une nouvelle affectation au sein de la même institution. Donc, ce que vous dites madame Terrade est juste : il y a des reprises de ce qui se faisait et des formes de retour mais sur de nouveaux attendus.

Sylvio Cicotelli : par exemple les "béguinages" qui étaient à la mode il y a 400 ans.

Jacques Bergeret : oui, mais simultanément on fait des modifications parce qu'entre temps les choses ont changées. Je vais dire maintenant quelque chose en provenance de Raül Morales-la-Mura, représentant de l'APF, qui n'a pu venir ce soir pour raison de santé ; je lui avais dit que je le ferais. Il a engagé avec son association un travail du type de celui que je préconise, consistant en une réflexion avec l'ensemble de son réseau régional. Ils ont commencé à collecter les documents les plus anciens et travaillent à les organiser – la question archivistique étant très importante – cela en vue de les partager, ce que je souligne car parfois les organismes n'ont pas envie de le faire, parce que dans toutes les institutions, il y a des pages sombres : on a eu des problèmes dont on n'a pas envie de faire publicité. On peut comprendre à ce sujet de prendre quelques précautions mais, à un moment donné, il y a prescription et surtout il y a la manière de rendre compte honnêtement de l'histoire et les nuances nécessaires. Il s'agit de rendre compte essentiellement des grands axes pour les comprendre, sans se perdre dans des détails qui viseraient à malmenager les gens. L'APF a également engagé une démarche d'entretiens visant à recueillir au niveau régional des témoignages de personnes les plus anciennes de l'association.

Je rappelle qu'Étienne Thévenin a proposé au titre de l'Université de Lorraine, aux organismes qui en seraient d'accord, une petite formation soit dans une structure, soit inter-structures ; depuis rien n'a été dit sur le sujet et si on veut que cela se fasse il faut que nous-mêmes nous en disions quelque chose. Une telle formation devrait permettre à des équipes d'être en capacité de préparer des rencontres et des interviews, de les enregistrer, de les filmer pour l'histoire. Cela ne s'improvise pas ; c'est une démarche qui est délicate, il faut respecter les gens qu'on va voir ; si ce n'est pas bien préparé, ça fait « flop ! » tant sur le fond des choses et on aboutit à un résultat qui n'est pas à la hauteur, que sur le plan technique où les défaillances peuvent compromettre toute la démarche.

Au niveau du Conseil Général, j'ai d'une part parlé avec le responsable des jeunes volontaires du Service Civique, parce qu'il me semblait qu'il y avait une ressource possible de ce côté là ; à l'énoncé de notre projet, il m'a dit que c'était quelque chose qui l'intéressait ; pour le moment, cela n'a pas été plus loin.

Par ailleurs, j'ai également questionné à la Direction Générale, Yoan Galmiche, qui s'occupe de tout ce qui concerne le soutien aux Fabriques Départementales, en lui suggérant de consulter Mme. Terrade, sur l'idée de lancer et mettre en place en Meurthe-et-Moselle une Fabrique Départementale susceptible d'avoir un effet starter pour développer avec une certaine allure la dynamique coopérative du projet d'histoire qui nous réunit, pour la partie meurthe-et-mosellane, projet qui englobe par ailleurs les trois autres départements. Il n'est pas interdit à un Département de développer des moyens propres qui permettent de pousser plus vite et plus loin la partie d'histoire qui est la sienne.

Je reviens à l'APF qui a contacté ses diverses structures de manière à ce que chacune puisse établir l'histoire de leur implantation. Il y a peut-être des caractéristiques propres à l'APF – monsieur Joubert disait tout à l'heure que les familles et leurs associations ne souhaitaient pas implanter les établissements trop loin, de manière à ce que les familles puissent éviter d'avoir recours à l'internat, et donc de favoriser le fait pour leurs enfants de partir le matin et de revenir le soir ; mais il est possible pour l'APF que d'autres facteurs aient pu jouer pour implanter en fonction de bassins de vie plus particulièrement touchés par telle ou telle maladie invalidante, ce qui reste à voir. Ils sont dans une phase de collecte d'informations, de documents et de mémoire des acteurs.

¹⁵ Maisons d'Accueil Rurales pour Personnes Âgées.

Le projet collectif qui est le nôtre semble avoir produit une sorte d'étincelle au niveau de l'APF, qui s'est rendu compte que ses membres n'avaient jamais songé à composer un fonds APF sur leur propre histoire en Lorraine, et donc ils s'y engagent en disant que peut-être de ce qu'ils réunissent, peut-être tout ne sera pas utilisé par le projet collectif. Il est vrai que le Comité de Pilotage se garde la possibilité le moment venu de faire du tri ; dans la journée publique 2015 on ne pourra pas tout mettre, mais une journée d'étude ne fait que scander et relancer plus loin un travail qui par conséquent peut durer au-delà. Je rappelle par ailleurs l'objectif de construction d'une exposition mutualisée. Donc, il nous faut repérer et susciter des intervenants pour des exposés qui sont bien utiles quand on fait colloque ; l'exposition n'oblige pas à une présence permanente si elle organise la possibilité pour les personnes qui la visitent de faire un itinéraire intéressant et instructif ; l'exposition peut aussi être utilisée, non pas comme toile de fond statique, mais comme un élément adjacent à une autre manifestation, du genre de celle qu'organise tous les deux ans Hervé Frère au titre de l'IRTS de Lorraine.

Hervé Frère : maintenant, c'est tous les mois.

Jacques Bergeret : comment cela tous les mois ?

Hervé Frère : il y a actuellement un rendez-vous par mois ; mais il y a un autre projet pour 2014.

Jacques Bergeret : bon, d'accord, il faudra en parler. Pour terminer avec l'APF, on voit que ce qu'ils ont décidé de faire s'engage avec les actifs de l'association. Pour ma part, j'ai beaucoup insisté sur la nécessité d'arrêter de dire et laisser croire que les questions d'histoire seraient uniquement l'affaire des retraités. Mais à quatre ou cinq retraités, même un peu plus, on ne fait rien ! Il faut inverser cette tendance tout en considérant que les retraités comme moi peuvent jouer un rôle pour mobiliser et pour aider ; mais pour que les choses prennent consistance, il faut que les administrateurs bénévoles, les membres des conseils d'administration, les dirigeants et les politiques en charge de ces questions dans le public, soient plus attentifs à ce qui a fait l'histoire des institutions dont ils ont la responsabilité aujourd'hui en rapport avec l'évolution de la société et la définition des politiques publiques.

Marie-Hélène Terrade : et aussi attentifs à toute l'anticipation dont leurs prédécesseurs ont été capables !

Jacques Bergeret : oui, la force bénéfique de l'anticipation qui n'est malheureusement pas toujours au rendez-vous de l'histoire ! D'où le travail collectif à mener pour l'engagement des actifs et la demande formulée que chacun des quatre départements s'engage ; mais pour le moment, la Meurthe-et-Moselle a répondu présent, la Meuse a décliné pour des raisons de manque de forces en moyens humains, mais demeure ouverte à la coopération notamment en facilitant les choses par le biais de leurs Archives Départementales ; mais parfois, un simple interview peut permettre d'avancer pour telle ou telle clarification sur des points d'histoire. Le Rectorat n'a pas non plus répondu à notre sollicitation tellement importante s'agissant de l'Éducation Nationale. Les associations se mobilisent. Comme on l'a vu, c'est le cas pour l'APF, attentive à ses fondateurs en Lorraine. C'est typiquement intéressant de savoir à partir de quels attendus et comment une association nationale de ce type s'installe en Lorraine.

François-Richard Joubert : c'était le grand rôle de madame Mercier qui est décédée il y a quelques mois.

Jacques Bergeret : Raül Morales-la-Mura m'a dit qu'il avait l'intention de recueillir témoignage de madame Mercier, et qu'il regrette beaucoup n'avoir pu le faire puisqu'elle est décédée entre temps.

François-Richard Joubert : étant dans le secteur du handicap physique, j'ai vraiment vu le développement de l'APF et travaillé avec cette association dont la cheville ouvrière sur la région était madame Mercier, très bien secondée par son mari. Elle est décédée il y a trois ou quatre mois. Elle a fait un énorme travail pour développer le réseau de service social de l'APF ; elle a fait de l'accompagnement des personnes, presque plus que pour la prise en charge en établissement. Elle a vraiment œuvré à ce que se crée un réseau de partenaires. C'est ainsi que j'ai travaillé avec elle et avec les structures mises en place du temps de Monsieur VOLLANT qui était Président de la CRAM, structures de réadaptation etc. et puis ensuite avec Mr. Pierquin.

Marie-Hélène Terrade : Renée Hipona n'aurait-elle pas gardée la mémoire de tout cela ?

François-Richard Joubert : oui, sûrement d'une partie, mais il y a une partie existante avant la prise de responsabilité de Mme. Hipona. C'est vraiment dommage qu'on ait raté l'interview de Mme. Mercier, mais c'est comme ça ! Cependant, l'APF doit avoir les traces.

Jacques Bergeret : l'APF s'est implantée en Lorraine il y a 50 ans, c'est-à-dire qu'on avait déjà eu précédemment les terribles maladies invalidantes. Du coup, il y a lieu d'éclairer comment c'était avant et qu'est-ce que l'arrivée de l'APF a changé en Lorraine ?

François-Richard Joubert : dans la ligne des ordonnances qui ont fondées la Sécurité Sociale, la partie réadaptation a été très fortement entendue, en tout cas en Lorraine, et en particulier par Mr. Pierquin, avec qui j'ai eu la chance de travailler. , et je pense que beaucoup de structures de réadaptation y compris pour enfants – après tout, quand s'est créé en 1957 le Centre de réadaptation Flavigny-sur-Moselle, il y avait deux partenaires, l'OHS et la CRAM qui apportaient la partie technique et bien sûr progressivement le financement ; puis il y a eu le développement de Gondreville et d'autres structures ; il y a vraiment eu en Lorraine, peut-être plus fort que dans certains départements d'autres régions, un rôle majeur de la CRAM de l'époque. Le tandem technique Mr. Pierquin et Mr. Volant comme président, était vraiment générateur de dynamisme, de création et de mobilisation. Cela a joué fort.

Jacques Bergeret : je fais une petite parenthèse. Je ne l'ai pas redit ce soir, mais je l'avais dit la fois précédente, par rapport à quelqu'un qui vient de décéder, si quelqu'un est décédé, cela n'empêche pas de parler de la personne (** Bien sûr ! dit Mr. Joubert*), et de dire son rôle. Mais soyez attentifs à repérer les personnages clefs qui ont été déterminants :

- soit pour créer quelque chose qui n'existait pas avant ; ils ne le font pas ex nihilo, mais à un moment donné ce sont eux qui portent et font advenir quelque chose d'important, et généralement ils n'agissent pas tout seuls, mais si telle ou telle personne n'avait pas été là, peut-être qu'il aurait encore fallu attendre un certain temps avant que quelqu'un peut-être ne le fasse enfin. Mais c'est là que ça s'est produit.
- soit pour faire obliquer, à un moment donné, de manière significative quelque chose d'important qui jusqu'alors se faisait d'une certaine manière jusqu'à ce qu'advienne une force de conviction, d'argumentation, capable d'entraîner et de produire une modification substantielle remarquable.

Parce que toutes les questions dont nous débattons passent par l'humain.

L'autre élément, c'est ce que Mr. Joubert vous venez de dire un peu, auquel je suis très attentif qui m'amène à souligner l'idée suivante. Des choses peuvent avoir été décantées de manière expérimentale et exemplaire en Lorraine au point ensuite de diffuser hors région. C'est intéressant de repérer cela parce que cela valorise la représentation que l'on a soi-même de son département ou de sa région ; c'est aussi intéressant par ce que cela appelle à voir comment cette diffusion a pu produire des effets multiplicateurs qui ont pu le cas échéant se transformer au regard d'autres réalités territoriales et nous revenir enrichis pour qu'on en fasse notre miel. Ainsi (** s'adressant à Mr. Joubert*) : quand vous dites, avec la CRAM on a eu quelque chose d'exceptionnel qui a pu se produire ici qui ne se passait peut-être pas dans les autres départements, et bien il faut l'établir.

Sylvio Cicotelli : pour cela, ce doit être possible avec Pierre Amadiéu.

Jacques Bergeret : oui, je connais de longue date Pierre Amadiéu, mais pour le compte du CNAHES avec RÉALISE, on a fait un filmage ici qui montre aussi l'inconvénient de trop attendre et les limites de nos propres attentes au regard de ce que nous pouvons en attendre pour l'histoire, car les souvenirs s'estompent avec les capacités à retravailler des questions trop anciennes ; cela nous concerne tous ! Nous sommes aussi confronté au mode opératoire, parce que lorsqu'on filme quelqu'un, c'est sur une séquence courte, et chacun le comprend bien, qui peut se faire à un moment où l'on n'est pas nécessairement en pleine forme. C'est pourquoi, sur un autre mode, le travail que vous pourriez faire avec lui, en disposant de plus de temps sur ces sujets là, éventuellement à partir d'éléments matériels archivistiques dont vous pourriez disposer, permettrait j'en suis sûr de mieux établir un travail avec lui.

Sylvio Cicotelli : quelqu'un qui avait commencé à faire de l'interview, c'est Joseph Dusartz ; il sait faire parler. On pourrait demander à Joseph d'inviter Pierre Amadiéu pour que cela se fasse naturellement. Même Joseph Dusartz a quelque chose à dire : il a été porteur de projets, dont trois qui mériteraient que Joseph cause ! il faut le mettre sur le gril ! il est trop modeste ce type ! Je le dis en toute amitié. Il faut qu'il soit interviewé.

Jacques Bergeret : il est brillant, je le connais. Je veux bien avancer dans cette voie des interviews mais on a parfois des difficultés parce qu'il faut du matériel, il faut du temps, ça se prépare. Quand on s'adresse à des gens dont on dit qu'ils sont des personnages clefs de l'histoire – et Joseph Dusartz par hypothèse en fait partie, avec la verdeur de pouvoir encore très bien fonctionner, y compris pour valoriser les gens avec lesquels il a travaillé comme c'est le cas avec Pierre Amadiéu – alors ça, c'est très précieux ; il faut y aller ; il faut border le sujet de manière à ne pas trop s'égarer en se demandant à l'avance ce que sont les bonnes questions à poser. On voit bien qu'on retombe sur des questions de formation, ce souligne l'intérêt de la formation au recueil de mémoire dont nous avons besoin proposée par Étienne Thévenin.

Et puis il y a des éléments juridiques que je maîtrise assez bien s'agissant des filmages, visant à s'assurer de l'accord des gens pour que ce qu'ils disent en s'exposant puisse être exploité avec leur image ou leur voix. Donc on voit que l'AREHSS peut développer un travail très utile pour le projet, qui peut aussi constituer pour elle l'occasion d'une redynamisation et je me réjouis de la bonne collaboration qui devrait s'en suivre.

Sylvio Cicotelli : c'est vrai, seulement on a un problème. Jusqu'à il y a un an et demi, deux ans, la CRAM devenue CARSAT, avait mis des moyens humains conséquents à disposition de l'AREHSS. Mais les conventions d'objectifs sont passées par là et finalement on se retrouve aujourd'hui sans moyens humains pour assurer du secrétariat ; on a plus rien. On est allé voir la nouvelle directrice en lui expliquant que c'était très compliqué pour nous de passer de richesses inexploitées dont on disposait, à rien ; on a même plus de local attitré pour se réunir. On avait des moyens, on ne s'en servait pas, on en a plus, on les regrette. C'est un problème, démunis, on ne sait pas comment avancer alors même que le Comité national du réseau d'histoire de la SS veut redynamiser les comités locaux. On est dans un paradoxe. Nous avons la volonté de redynamiser notre association avec vous sur de vrais sujets, mais comment faire ? Moi je ne sais pas !

Jacques Bergeret : j'ai bien entendu cela. Sur l'objectif qui est le nôtre, RÉALISE nous prête ses locaux ; simplement cela nécessite de s'organiser ; on a déjà fait du filmage ici, typiquement pour Pierre Amadiou. Cela ne correspond sans doute pas à tout le champ que vous avez envie de développer, mais empoigner quelque chose de manière concrète constitue un élément de progression. Et je pense que ce projet là peut être communiqué pour information à la Directrice de la CARSAT qui peut y voir un intérêt pour valoriser le travail qui a été fait dans la mouvance de son organisme. C'est à voir : il y a des choses qui se plaident ! Aujourd'hui les organismes sont davantage prêts à aider et financer un projet plutôt qu'une organisation.

Quelqu'un veut-il encore dire quelque chose au sujet de la mise en commun des initiatives engagées par chacun et de leurs suites ? Du côté de l'IRTS de Lorraine, est-ce qu'il y a quelque chose de particulier ?

2 - Mise en commun des initiatives engagées par chacun et de leurs suites + échanges.

Hervé Frère : non. j'attendais de voir un peu le canevas de travail, la ligne, pour faire en sorte qu'on puisse aussi engager les moyens nécessaires avec l'accord de notre directeur car je ne suis pas responsable de l'IRTS de Lorraine ; après avoir aussi, je l'avais déjà annoncé précédemment, essayé de voir comment cela peut s'inscrire dans les projets de travail au niveau du handicap qui se terminent cette année sur la question des 12 travaux pour construire une société inclusive ; et un projet qui s'annonce sur l'année prochaine nous conduit avec les partenaires sur les territoires, et y compris avec des partenaires européens puisque on s'est engagé dans le « QuattroPole¹⁶ » ; il y a aussi des choses qui peuvent se faire sur les porosités qu'il peut y avoir entre des différents territoires et leurs propres histoires. J'étais en attente aussi d'éléments jalons plus précis sur les projets pour 2014 ou 2015.

Après on pourra puiser bien évidemment dans le fonds historique de l'IRTS, pour faire du lien avec des projets qui seront mis en place, y compris ce que fait l'association « Le Studiolo¹⁷ » sur l'histoire du Travail Social : il y a des événements qui sont réalisés régulièrement, mais elle travaille plus sur l'histoire contemporaine, en faisant remonter par les étudiants un certain nombre d'éléments.

Jacques Bergeret : quel est exactement le travail sur l'histoire contemporaine ?

Hervé Frère : Le Studiolo, dirigé par Didier Doumergue, organise des installations en demandant aux étudiants d'aller chercher dans leurs institutions des éléments d'histoire qui sont mis en scène autour de choses un peu culturelles. Il s'agit d'impliquer les étudiants dans une recherche historique rapide.

Jacques Bergeret : est-ce que tu pourrais proposer de ma part à Didier Doumergue une rencontre ; je lui ferais bien une proposition pour 2015, si j'obtiens l'accord du CNAHES pour qu'on puisse sur un jour ou un jour et demi organiser une journée ou deux d'étude nationale en s'appuyant sur les éléments d'histoire de la Lorraine.

¹⁶ Créé en 2000, le réseau permet de mettre en place des actions de coopérations transfrontalières et métropolitaines dans le but d'assurer une cohérence régionale forte au cœur de l'Europe. A l'origine de ce concept, 4 villes : Luxembourg, Metz, Saarbruck et Trèves. Toutes veillent à une liaison optimale de leurs infrastructures de communication pré-existantes. La collaboration atteint divers champs de compétence (télécommunication, culture, tourisme,...) et constitue un véritable réseau d'attractivité, un atout pour toutes les entreprises implantées sur les territoires concernés. Ces dernières peuvent ainsi bénéficier de tarifs préférentiels pour leurs communications transfrontalières avec le réseau QuattroNet. Le e-learning permet l'apprentissage des autres langues étrangères et facilite le contact. Un message touristique commun fort permet également de dynamiser l'ensemble de la zone... Avec ce réseau, il s'agit d'affirmer le poids de la Grande Région au sein de l'Europe. (cf. <http://www.metzmetropoledeveloppement.fr>).

¹⁷ <http://lestudiolo.blogspot.fr/>

En effet, lorsqu'on prépare un colloque, on programme des choses sérieuses - le mot sérieux n'est pas le bon terme s'agissant d'un mode d'exposé plutôt classique - mais on peut aussi introduire à un moment de manière moins rigide, sous une forme moins sérieuse, des éléments qui sont à la fois de l'ordre de la détente, qui peuvent surprendre par un mode de communication différent, et qui en rapport avec le thème peuvent cependant être porteurs de beaucoup de choses.

Le Studiolo est une association attachée depuis longtemps à travailler avec des étudiants de Metz et d'étudiants en travail social de Ban-Saint-Martin en Moselle à partir de l'expression corporelle et dramatique ; elle valorise aussi y compris par publication des textes anciens. On pourrait imaginer un partenariat avec cette association par l'intermédiaire de l'ALFOREAS- IRTS de Lorraine pour une contribution originale. Sur le plan pratique, le Comité de Pilotage pourrait faire des propositions pour aider les étudiants et le Studiolo à confectionner quelque chose, mais rien n'interdit dans le va et vient de notre démarche au pas par pas, que toi-même (* *Hervé Frère*), et les étudiants vous ayez quelques idées à proposer et discuter avec Didier Doumergue ; et à un moment donné, il s'agirait de construire un projet. Soit il y a déjà suffisamment de matériaux, soit dans la logique que tu viens d'indiquer, les étudiants font par eux-mêmes une démarche pour rechercher des matériaux – on peut les y aider, pour qu'ils ne perdent pas de temps, en leur suggérant en fonction des thématiques privilégiées, les endroits qui seraient particulièrement significatifs dans la région.

Hervé Frère : des projets sont conduits par les étudiants dans le cadre de leurs institutions ; l'un d'eux que je côtoie régulièrement puisqu'il est dans une filière que j'anime, développe en Moselle un projet en rapport avec la question de l'histoire, il s'agit de « l'action T4 » qui consistait en la solution finale adoptée à un moment par Hitler pour l'élimination des handicapés. Cet étudiant souhaite monter un spectacle à partir d'éléments historiques de photos, etc. en essayant – c'est très tendu, il travaille à l'ADAPEI de Thionville, il a impliqué des professionnels, un metteur en scène, des musiciens, tout en essayant de récupérer des éléments d'histoire – de faire du lien en expliquant dans sa démarche que si cette solution finale a été mise en œuvre à un moment donné, il y a quand même des choses qui ont bougées depuis et qu'il faut aussi se rendre compte de toute cette histoire sur le territoire qui fait qu'aujourd'hui, je l'ai évoqué tout à l'heure, on parle d'inclusion et de société inclusive. Il s'agit donc d'une démarche pour revisiter et montrer tout le mouvement qui s'est opéré à partir de là. Donc là, il s'agit du projet spécifique d'un étudiant dans une institution et de son désir. Il y en a sûrement des centaines, mais il faut pouvoir les identifier. Depuis ma place, je ne peux pas les identifier par rapport aux 5000 étudiants qui fréquentent l'IRTS de Lorraine !

François-Richard Joubert : quand j'étais président du CREA, on a fait une réunion pour essayer d'étudier la période 1940-1960. Avec les collègues d'Alsace et le directeur de l'école d'éducateurs de Strasbourg Marc Ehrard. On a senti qu'il était délicat, et en tous cas prématuré il y a une dizaine d'années, de parler de l'action T4 dans les départements Alsace Moselle cela, parce qu'on se disait qu'il y avait des témoins et qu'on risquait de créer des situations très désagréables à ces témoins ; les mêmes qui font qu'à la limite, quand j'étais gamin, on avait emmené une petite gamine avec laquelle j'allais à l'école et qui avait hélas le défaut d'être juive. Je n'étais pas capable de dire « - vous n'avez pas le droit d'emmener cette gamine ! » ; c'est normal, je devais avoir 7 ans. Mais je crois qu'on a laissé dans l'ombre volontairement certaines choses à cette époque là, et Mr. Ehrard nous y avait aidé pour ménager les sensibilités, par rapport à cette époque délicate d'élimination des handicapés.

Hervé Frère : l'étudiant dont je parle travaille aussi avec des associations de déportés. Il faut qu'il essaye aussi de border la chose. Mais bien sûr, il y a des parties de l'histoire qui sont sensibles. C'est juste un exemple que je voulais donner.

Jacques Bergeret : pour le moment on va arrêter là-dessus, tout en retenant qu'il y a là l'intuition d'une veine à vérifier qui serait à explorer s'il se confirmait qu'elle recouvre une réalité historique dans notre région. Pendant l'occupation, est-ce qu'on a été touché par cette politique hitlérienne ? il est possible que cela ait concerné particulièrement la zone d'annexion Moselle-Alsace. Donc il faut se renseigner, mais personnellement, je n'en ai jamais entendu parler et c'est comme si cela n'avait pas existé ici.

François-Richard Joubert : je crois que si quelque chose a pu être initié, c'est au niveau du secteur psychiatrique.

Jacques Bergeret : nos alliés au CNAHES que sont les Archives Départementales seraient à interroger pour faire des vérifications sur ce point.

Autre élément concernant les étudiants de l'IRTS de Lorraine dont je rencontre certains lorsque je fais cours comme encore la semaine dernière où je suis intervenu pendant 4 heures ; je leur ai parlé du projet d'histoire "handicap" et du partenariat CNAHES-Lorraine/IRTS de Lorraine, avec l'Institut ; ils n'étaient pas informés. Je sais très bien que rien ne se fera sans l'accord des formateurs. Lorsque j'ai posé aux étudiants la question d'un possible engagement de leur part, j'ai indiqué une condition, c'est que cela serve aux étudiants et que cela soit compté dans leurs heures programme. De mon point de vue, le projet de formation préparatoire et les démarches de recueil de témoignages pourraient concerner les étudiants pour lesquels ce ne serait pas du temps perdu. Mais il revient aux cadres pédagogiques chargés de l'ingénierie des formations de décider ce qui est possible ou non de faire dans le cadre des études. Il faut savoir que des actions ont déjà été menées avec le Département audio-visuel : nous avons le projet d'un film qui ne s'est finalement jamais réalisé par ce qu'une propédeutique audio-visuelle était apparue nécessaire, laquelle a tout de même permis la réalisation de plusieurs interview d'anciennes salariées qui ont donné lieu à des filmages, et la réalisation de deux petits films qui sont venus enrichir l'exposition organisée par l'OHS à l'occasion du 80^{ème} anniversaire du PFS de Thorey-Lyautey, d'abord dans le village, puis dans le hall du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle. C'est la preuve qu'il peut y avoir des formes de mobilisation diverses et variées, mais il ne faut pas trop attendre pour trouver des chemins concrets. Donc Hervé Frère est en première ligne pour faire avancer les choses du côté des étudiants.

Jean-Luc Boissay : s'il y a eu quelque chose concernant l'élimination des handicapés, les Archives doivent le savoir ; par ailleurs, il faudrait questionner le CPN, car le programme concernait les aliénés.

François-Richard Joubert : c'est une hypothèse ; autant je dirais que c'est une certitude dans la zone annexée, parce que c'était le régime qui s'était appliqué en Allemagne, mais je pense que chez nous – je dis chez nous pour dire côté lorrain non annexé – je ne pense pas qu'il y ait eu quelque chose, en tout cas je n'en ai pas eu connaissance. La question peut se poser pour le seul secteur très fermé qu'était le secteur psychiatrique, mais ce n'est pas certain.

Jean-Luc Boissay : ça s'est quand même passé sur le territoire national.

Marie-Hélène Terrade : à Metz peut-être.

Jean-Luc Boissay : au-delà du territoire de la Lorraine. Je ne sais plus combien de centaines de milliers d'aliénés on compte en France. Donc, forcément en Lorraine, ça a dû se passer ; il faudrait savoir où.

Jacques Bergeret : dans les excusés, il y a Hans Mazetier, qui est plus particulièrement intéressé par le rapport handicap et travail qui constitue une des entrées, encore non abordée ici, qu'il nous faut absolument traiter et qui nous tourne du côté des entreprises. Certaines entreprises confrontées notamment aux accidentés du travail, s'étaient dotées d'Ateliers Protégés ; pour leur part, les associations de parents ont développé les IMPro, les CAT qui sont les ESATH d'aujourd'hui, et ont fait évoluer le droit à la formation continue en faveur des personnes en situation de handicap ; ce qui ne s'est pas fait sans difficultés ; les formations sociales ont fait place aux Moniteurs d'Atelier et aux Educateurs Techniques Spécialisés ce qui a pu soulever des contestations de la part de ceux qui préféreraient ne pas avoir recours à un encadrement technique marqué par le social pour permettre à leurs enfants d'être des travailleurs comme les autres. L'inclusion dans les milieux ordinaires de travail reste problématique dans le public comme dans le privé, malgré les pressions pour y parvenir. Au-delà des questions relatives aux handicaps, on a pour partie en France désapproprié les entreprises, comme on l'a fait pour l'école de la formation professionnelle, en leurs contestant d'avoir à le faire au motif de la méfiance pour les « formations patronales ». On revient là-dessus aujourd'hui pour les ré-impliquer par l'apprentissage et l'accueil des stagiaires. Une autre thématique à ne pas oublier est celle de la longue prise de conscience des problèmes d'accessibilité et des changements à apporter dans la société pour les résoudre.

3 - Construction d'un canevas de travail.

Ce point n'a pas été travaillé en tant que tel. La phase préparatoire actuelle sans contraintes devrait permettre de structurer bientôt le travail.

La perspective d'une Fabrique départementale si elle était retenue pourrait donner forme à un plan de travail organisant pour le moins les apports meurthe-et-mosellans et peut-être aidant à structurer la démarche régionale.

4 - Quelle suite à la proposition faite par l'Université de Lorraine (CRUHL) d'une formation au recueil de témoignages pour des personnels d'institutions engagées dans le projet ?

En l'absence d'Étienne Thévenin et de demande de la part des organismes réunis, ce point n'a pas été travaillé.

5 - Journée nationale d'étude CNAHES du 21 mai 2014 à LYON, sur l'histoire du handicap : "Nommer, classer pour inclure ? Jalons pour une histoire du handicap".

Maintenant je voudrais vous dire quelques mots au sujet du projet de journée d'étude nationale du CNAHES du 21 mai 2014 à Lyon, organisée essentiellement par la délégation Rhône-Alpes mais en rapport avec une orientation et un débat national. Ce pourrait être notre cas d'organiser quelque chose en continuité en 2015 dans une sorte de format en réplique mais avec d'autres attendus et en nous appuyant fortement sur des données lorraines. Lors du débat national, j'ai pu constater à quel point l'entrée « handicap » « personne en situation de handicap » provoque d'intérêt et de foisonnement dans les propositions autour d'une grande variété de mots clefs. Le CNAHES engage ainsi un rétablissement d'équilibre après s'être essentiellement préoccupé des cas sociaux, des caractériels et des délinquants « enfants de justice ». * *Lecture du document Rhône-Alpes :*

21 mai 2014 – LYON : Nommer, Classer pour inclure? Jalons pour une histoire du handicap

De tout temps, ceux que l'on a appelé suivant les époques monstres, infirmes, tarés, déficients, débiles, puis inadaptés, handicapés et aujourd'hui personne en situation de handicap, ont suscité malaises, craintes, peurs diverses. Des « infirmes » aux porteurs de « handicap » en passant par les « inadaptés », comment, en catégorisant tous ceux qui ne pouvaient vivre indépendants pour des raisons physiques, mentales (et aussi sociales), a-t-on éloigné, puis, protégé, assisté, pris en charge, éduqué, accompagné, ces populations fragiles ? Pourquoi et comment les a-t-on nommés et catégorisés ?

Nous verrons tout d'abord dans une approche anthropologique comment ces figures ont évolué depuis l'époque où les Romains en exposant leurs nouveaux nés pas comme les autres les condamnaient à mort. Chaque société, chaque culture a porté un regard, fait un sort différent aux personnes handicapées et l'on peut ainsi tenter une histoire de ces représentations, et en comprendre la fonction pour une société.

Puis, par une plongée dans l'histoire, surtout centrée sur le dernier siècle, nous nous attarderons sur l'évolution des nominations au XXe siècle qui entraînent l'émergence de nouvelles figures, et de nouveaux traitements déterminés par les politiques sociales et l'évolution des connaissances en médecine, psychiatrie, psychologie, pédagogie. Quel fut le rôle de la psychiatrie et de ses évolutions dans la construction de ces classifications ? Comment l'inadaptation est-elle née d'une réflexion psychiatrique mais aussi juridique et pédagogique ? Nous verrons se poursuivre la construction du secteur médico-social, avec la mise en place de la Sécurité sociale et la multiplication des associations privées ; nous évoquerons dans une brève présentation l'histoire d'une très ancienne institution lyonnaise pour illustrer, à titre d'exemple, les questionnements de la journée.

Enfin, nous nous interrogerons sur l'adoption depuis plus de 50 ans de ce paradigme du « handicap », sur ce qu'il recouvre et surtout sur les évolutions depuis la loi de 1975, les changements produits et les réorientations conséquentes avec les lois de 2002 et 2005. La prise en compte, au moins théorique, de la parole des « usagers », entraîne-t-elle, au sein du secteur médico-social, une érosion de la catégorisation ou au contraire une individualisation sans fin des « étiquettes » ?

La table ronde qui donnera la parole à des professionnels permettra de percevoir quels effets ces transformations ont pu avoir sur les pratiques professionnelles dans les années 1970.

Le handicap est aujourd'hui questionné dans ses relations avec la dépendance de la vieillesse et au regard du projet de création d'un "5ème risque" de sécurité sociale". Qu'il soit de l'ordre du « désavantage » et nécessite des mesures compensatoires de l'ordre de la solidarité, les questions éthiques que pose le handicap ne sont-elles pas un révélateur-régulateur, à la fois « malheur et conquête », modifiant nos regards et nos pratiques sociales ?

En déconstruisant les catégories, en les dénaturant, cette journée essaiera de montrer que ces catégories ne sont que des outils. Et que la question reste, plus que jamais, de savoir si l'on s'adresse à des sujets à part entière, ayant besoin de l'aide de la collectivité pour compenser leurs difficultés, ou à des usagers de services à la personne soumis aux lois du marché, de la compétition et de la rentabilité ?

Il s'agit là d'une approche différente de celle que nous mettrions en place en 2015, mais les deux approches sont complémentaires. C'est pourquoi nous pourrions peut-être prendre l'initiative d'organiser un co-voiturage pour assurer à ceux qui se rendraient à Lyon, sur le plan culturel, des éléments communs utiles pour notre propre démarche.

Sylvio Cicotelli : sur la notion de risque, puisqu'on parle du financement, on parle d'un 5^{ème} risque, quels sont les 4 autres ? Je pose la question, car il y a divergence de vue sur la notion de "risque" et de "branches".

François-Richard Joubert : les quatre branches en question sont les suivantes : la santé, les accidents du travail, la famille – qui est une bonne chose mais qu'on a classé dedans, avec les Allocations Familiales -, et la vieillesse.

Sylvio Cicotelli : alors, c'est tout à fait intéressant, parce que c'est récent et qu'on a tous cela en tête, on est sur un modèle très franco-français, en fait la vieillesse n'est pas un risque puisqu'elle est inéluctable mais il s'agit plutôt du risque de perte du pouvoir d'achat. Mais sur les risques identifiés, est-ce que le handicap est un risque ? Est-ce que le chômage est un risque en France au sens de la sécurité sociale ?

François-Richard Joubert : l'apparition du concept de 5^{ème} risque – j'étais toujours membre du Conseil national consultatif à l'époque – est apparu sous la fin de la présidence de la République de monsieur Chirac, et c'est essentiellement son ancien secrétaire général à l'Élysée, Philippe Bas, devenu ministre des affaires sociales, qui avait avancé ce concept de 5^{ème} risque en disant : il y a des cas connus pour lesquels on cotise à titre patronal et ouvrier ; mais le fait qu'on vieillisse plus longtemps, avec quelque fois le prix à payer d'une vie longue, fait apparaître un risque nouveau au-delà du risque prévisible de la vieillesse, caractérisé par le fait de vieillir « en situation difficile » ; formule consensuelle car on avait résolument voulu garder la formule « en situation de handicap » exclusivement pour le handicap, parce qu'on voulait distinguer vraiment le handicap et les conséquences du vieillissement ; il faut rappeler qu'à l'époque, on était très branchés sur une distinction très nette, car on pensait qu'avec la loi de 2005 par laquelle on avait obtenu une « compensation », on avait résolu le problème du handicap. On était pas dans la problématique actuelle des ESAT. Donc, à l'époque, l'idée a été d'ajouter aux charges existantes de protection sociale, une charge supplémentaire, pour garantir les cas de situations difficiles du fait du vieillissement, et donc d'ajouter aux cotisations employeurs et salariales, un versement. Et on s'était même arrêté à ma génération par exemple, qui était du type : qu'est-ce qu'on va faire d'eux car ils n'ont pas pu cotiser ; on avait donc une impasse avec une cohorte pouvant constituer une voie d'extinction par définition (* rires !) mais qui n'avait pu assurer sa protection. On avait dit que peut-être que le relais devait être pris par la Solidarité Nationale.

Et puis, au changement de présidence de la République que vous savez, a correspondu un changement politique assez radical, non pas au sens politique du terme, mais au sens "sarkosien" du terme, et le choix a été fait très vite - en tous cas c'est ce qu'on nous a fait savoir dans le cadre du travail qui se faisait là-dessus - qu'au fond, il y avait à distinguer vraiment :

- le handicap au sens qu'avait apporté Michel Gillibert suite à un accident de la vie qui n'était pas prévisible faisant de nous un handicapé ;
- et les conséquences du vieillissement, prévisibles et que nous devons tous prévoir puisque nous devons tous vieillir.

C'était le raisonnement. Donc, d'accord pour une solidarité nationale d'un type ou d'un autre qui s'organise pour l'imprévisible ; par contre, à vous de prévoir votre vieillesse et ses conséquences : on a débouché sur ce point sur l'assurantiel - c'est ce qui se passe en ce moment - avec une disposition venant modifier la loi de 1975 sur ce qu'elle a apporté pour la récupération de ce qu'avait avancé l'aide sociale - du type : la personne démunie, on ne va quand même pas la laisser mourir dans la rue, donc on va mettre en œuvre ce qui correspond à ses besoins, mais, si elle est propriétaire de son appartement ou de sa petite maison, on récupérera à sa disparition ce qu'on aura en quelque sorte avancé, c'est le principe antérieur de l'aide sociale, pour lui permettre de vieillir dignement.

Cela a mis un terme - je ne sais pour combien de temps, puisque notre ministre des affaires sociales nous a annoncé pour la fin de cette année (2013) - il y a lieu de se dépêcher - un texte sur la dépendance.

Marie-Hélène Terrade : oui, un texte à ce sujet sur l'adaptation de la société.

Jacques Bergeret : vu l'heure, il faut qu'on s'arrête, et vous nous entraînez sur quelque chose qui peut durer ! Il faut qu'on arrête une date. Un certain nombre de gens n'étaient pas là. Je vais essayer de faire assez vite le compte-rendu.

Je vous propose sans attendre la prochaine réunion d'échanger à propos d'idées que vous pourriez avoir. Éventuellement, je ferai le relais. On peut imaginer que je fasse un listing des adresses e.mail pour favoriser la communication latérale dans cette phase d'échange sur les idées. Le Comité de Pilotage va devoir à un moment capitaliser et ordonner les idées et le projet vers les concrétisations possibles. Le travail au sein des organismes de chacun des partenaires du projet est essentiel entre les séances. Je propose de nous réunir au mois de février 2014.

Sylvio Cicotelli : si j'ai bien compris, vous allez nous fournir un compte-rendu, mais savez-vous à quelle échéance ? une ou deux semaines ?

Jacques Bergeret : non, plus que cela ; c'est un travail.

Sylvio Cicotelli : d'accord. J'ai eu plaisir à participer à cette réunion et demain, je vais organiser avec les membres l'AREHSS une réunion, si possible avant la fin de l'année, parce que j'ai des choses à leur dire et ce serait bien si vous pouviez à ma demande les rencontrer.

Jacques Bergeret : j'ai compris et il n'y a pas de problème, je viendrai volontiers à une prochaine réunion de votre association pour échanger sur le projet.

Sylvio Cicotelli : cela m'évitera de parler de choses que je ne connais pas en suffisance et je vais demander dans le cadre de cursus qu'on avait imaginé avec des agents des caisses de Sécurité Sociale, de considérer que nous sommes vraiment dans un processus de bouillonnement qui permettrait peut-être d'aller un peu plus vite. Nous sommes dans une période assez curieuse parce qu'il ne s'est rien passé pendant longtemps et voilà qu'en trois semaines de temps surgissent des perspectives capables de nous mobiliser.

6 - Détermination d'une date de prochaine réunion.

Mercredi 12 février 18h à 20h * *les vacances scolaires qui débutent le 1er mars sont évitées. Le mercredi semble un bon jour et l'horaire actuel convient à tous.*

Jacques Bergeret : pour le moment un créneau de 2h paraît suffisant.

Jean-Luc Boissay : est-ce que je peux inviter Yves Lecrique pour la prochaine fois ?

François-Richard Joubert : oui, ce serait bien, car il est témoin de beaucoup de choses en particulier sur la Meuse.

Jacques Bergeret : d'accord sur cette proposition du GEPSO !

Jean-Luc Boissay : c'est l'ex-président du GEPSO

Jacques Bergeret : le département de la Meuse est prêt à soutenir mais n'a pas trop de moyens, c'est bien de densifier la représentation de ce côté là, sous réserve de l'acceptation de l'intéressé.

7 - Questions diverses.

néant.

ANNEXE :

La poliomyélite antérieure aiguë en France, de 1951 à 2010

